



Saint-Etienne-du-Rouvray

Séance du Conseil municipal

(Exécution des articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales)

25 juin 2015 | 18 h 30

Salle des séances | Hôtel de Ville

Conseil municipal

Ordre du jour 25/06/2015 à 18 h 30

Salle des séances | Hôtel de Ville

Monsieur Hubert Wulfranc

- 1 - Administration générale - Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 26 mars 2015
- 2 - Administration générale - Décisions du Maire

Monsieur Joachim Moyse

- 3 - Finances communales - Décision modificative n°2 - Budget de la Ville
- 4 - Finances communales - Budget de la Ville - Taxes et produits irrécouvrables
- 5 - Finances communales - Budget de la Ville - Créances éteintes
- 6 - Finances communales - Garantie d'emprunt pour un prêt d'un montant de 701 235 € - ESH Le Foyer Stéphanois - Construction de 6 logements - rue Abel Gance
- 7 - Finances communales - Garantie d'emprunt pour un prêt d'un montant de 870 973 € - ESH Le Foyer Stéphanois - Travaux d'extension du Pôle Emploi - rue Abel Gance
- 8 - Finances communales - Garantie d'emprunt pour un prêt d'un montant de 433 730 € - ESH Le Foyer Stéphanois - Acquisition-amélioration de 4 logements - rue Gambetta
- 9 - Finances communales - Garantie d'emprunt pour un prêt d'un montant de 499 645 € - ESH Le Foyer Stéphanois - Réhabilitation de 36 logements - Rue Pierre Corneille - Résidence Ambroise Croizat - Rectificatif
- 10 - Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) - Tarification 2016
- 11 - Personnel communal - Créations / Suppressions / Transformations de postes
- 12 - Personnel communal - Renouvellements d'engagements d'agents contractuels et fixation de la rémunération

- 13 - Personnel communal - Autorisation de recrutement et fixation de la rémunération d'un agent contractuel
- 14 - Piscine municipale Marcel Porzou - Travaux de mise en conformité de l'hydraulique, de modernisation et d'installation d'une chaufferie biomasse - Soutien de la Métropole-Rouen-Normandie
- 15 - Piscine municipale Marcel Porzou - Travaux de rénovation - Demande de subvention auprès du Centre national pour le développement du sport
- 16 - Affaires foncières - Terrain à Entraygues sur Truyère - Déclassement et désaffectation - Cession à la mairie d'Entraygues sur Truyère
- 17 - Affaires foncières - Oru Cateliers - Lotissement communal - Rue du Champ des Bruyères - Dossier de déclaration préalable - Cession de 8 lots à bâtir
- 18 - Affaires foncières - Secteur Marc Seguin - Immeuble sis 87 rue de Paris - Mobilisation du Fonds friches - Convention avec l'établissement public foncier (EPFN)
- 19 - Affaires foncières - Bâtiment sis rue Pierre Coubertin - Cession à l'entreprise ABBEI
- 20 - Affaires foncières - Secteur Couronne - Acquisition Boucher - Chemin du Taillis
- 21 - Unicité - Règlement - Actualisation 2015
- 22 - Marché d'assurances - Autorisation de lancement de la procédure
- 23 - Vidéo Protection - Madrillet / Renan - Demande de subvention
- 24 - Vie associative - Subvention exceptionnelle - France Amérique Latine

Madame Francine Goyer

- 25 - Développement social - Actions santé conduites par les associations - Attribution d'une subvention au Planning familial

Monsieur Jérôme Gosselin

- 26 - Centre culturel le Rive gauche - Demande de subvention d'investissement 2015 - Région Haute-Normandie
- 27 - Centre culturel le Rive gauche - Demande de subvention - Conseil régional de Picardie

- 28 - Centre culturel le Rive gauche - Education artistique et culturelle dans les quartiers prioritaires - Demande de subvention - DRAC Haute-Normandie
- 29 - Convention locale d'éducation artistique et culturelle - Demande de subvention
- 30 - Conservatoire à rayonnement communal - Avenant n°2 à la convention 2014/2017 définissant les conditions de fonctionnement des classes à horaires aménagés danse du groupe scolaire élémentaire Joliot-Curie de Saint-Etienne-du-Rouvray - Année scolaire 2015/2016
- 31 - Conservatoire à rayonnement communal - Avenant n°3 à la convention 2014/2017 définissant les conditions de fonctionnement des classes à horaires aménagés danse du Collège Louise-Michel de Saint-Etienne-du-Rouvray - Année scolaire 2015/2016

Madame Murielle Renaux

- 32 - Projet éducatif local - Assises de l'éducation 2015 - Proposition d'organisation et Budget prévisionnel
- 33 - Marché de fourniture de denrées alimentaires - Autorisation d'actes d'exécution
- 34 - Petite enfance - Association familiale de Saint-Etienne-du-Rouvray - Subvention
- 35 - Enfance - Court séjour équestre - Convention de partenariat avec Monsieur Grégoire Duprez

Monsieur Michel Rodriguez

- 36 - Vie associative - Subventions de fonctionnement aux associations
- 37 - Vie associative - Subvention exceptionnelle Secours catholique - Urgence séisme au Népal
- 38 - Vie associative - Subvention exceptionnelle au Secours Populaire - Urgence séisme au Népal
- 39 - Vie associative - Subvention exceptionnelle - Association Emouchet stéphanois
- 40 - Centres socioculturels municipaux - Financements fléchés Caisse d'allocations familiales et 'fonds publics et territoires CNAF'
- 41 - Centres socioculturels municipaux - Avenant à la convention d'objectifs et de financement de l'Animation collective familles

- 42 - Affaires sportives - Subventions de fonctionnement aux associations - Saison 2015/2016
- 43 - Affaires sportives - Football club Saint-Etienne-du-Rouvray - Convention d'objectif 2015/2018 - Acompte 2015/2016
- 44 - Affaires sportives - Amicale sportive Madrillet Château-Blanc - Convention d'objectif 2015/2018 - Acompte 2015/2016
- 45 - Affaires sportives - Running club stéphanois - Subvention affectée à une manifestation - Convention
- 46 - Affaires sportives - Judo club stéphanois - Aide à l'encadrement - Convention
- 47 - Affaires sportives - Club nautique stéphanois - Aide à l'encadrement - Convention
- 48 - Affaires sportives - Association culturelle et sportive eurochinoise- Subvention exceptionnelle
- 49 - Affaires sportives - Véloce club Rouen 76 - Subvention exceptionnelle
- 50 - Affaires sportives - Running club stéphanois 76 - Subvention exceptionnelle
- 51 - Affaires sportives - Agglo sud volley ball 76 - Subvention exceptionnelle
- 52 - Affaires sportives - Amicale sportive Madrillet Château-Blanc - Subvention exceptionnelle
- 53 - Affaires sportives - Karaté club de Saint-Etienne-du-Rouvray - Subvention exceptionnelle

Madame Fabienne Burel

- 54 - Agenda 21 - Plan d'actions
- 55 - Commerces, services et offre de santé de proximité - Subvention de fonctionnement à l'Union commerciale et artisanale de Saint-Etienne-du-Rouvray centre

Monsieur Philippe Schapman

- 56 - Accessibilité - Mise en conformité

Madame Najia Atif

- 57 - Développement social - Contrat unique global 2015/2020 - Convention cadre

Monsieur Pascal Le Cousin

58 - Voirie communale - Secteur de la Chapelle - Dénomination de voie

Madame Carolanne Langlois

59 - Chantiers Coup de Pouce - Année 2015 - Avenants de conventions de partenariats

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-1 | Administration générale - Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 26 mars 2015

Sur le rapport de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Gard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Le Conseil municipal est invité à approuver le compte-rendu de la séance du 26 mars 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la majorité la délibération

Par 31 Pour

Par 0 Contre

Par 2 Abstention

Par 0 Non participation au vote

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc



Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-2 | Administration générale - Décisions du Maire

Rapporteur : Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Le **Maire informe le Conseil** municipal qu'en vertu des délégations qui lui ont été accordées par le Conseil municipal du 14 mars 2008 au titre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, il a pris les décisions suivantes :

- Marché de gardiennage des biens, locaux et personnes lors de manifestations culturelles et festives – Procédure adaptée – Article 28 du Code des marchés publics
- Ligne de trésorerie
- Conseil national de l'ordre des architectes – Appel à cotisation
- Marché de location, maintenance et approvisionnement d'une machine à affranchir et d'un pèse-lettres associé avec logiciel de gestion des coûts d'affranchissement d'intégré – Procédure adaptée – Article 28 du Code des marchés publics
- Marché de travaux d'extension de l'école maternelle Joliot-Curie - Procédure adaptée – Article 28 du Code des marchés publics
- Association Convergence nationale rail – Adhésion 2015
- Rétrocession d'une concession de cimetière à la ville
- Prix des services publics locaux – Département des affaires générales – Population – Achat d'avance de concessions
- Accès des Stéphanois aux services municipaux – Tarification solidaire – 2015/2016
- Prix des services publics locaux du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016 – Département des Sports
- Prix des services publics locaux du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 – Département des activités socioculturelles et festives et de la vie associative – Activités dans les centres socioculturels
- Prix des services publics locaux du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 – Département Jeunesse
- Prix des services publics locaux du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016 – Centre culturel le Rive Gauche
- Prix des services publics locaux du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 – Département des activités socioculturelles et festives et de la vie associative – Location de la salle festive et de la salle de la Houssière
- Marché d'acquisition d'une tondeuse autoportée – Procédure adaptée – Article 28 du Code des marchés publics
- Marché d'acquisition de projecteurs à led - Procédure adaptée – Article 28 II du Code des marchés publics
- Association départementale des Maires – ADM 76 – Adhésion 2015
- Création d'une régie temporaire des encaissements de la vente des ouvrages « Vivre, survivre et résister – Saint-Etienne-du-Rouvray pendant la seconde guerre mondiale 1939/1945 »
- Marché de fourniture de produits d'entretien, matériels d'entretien et fournitures à usage unique – Appel d'offres ouvert – Article 33 et 57 à 59 du Code des marchés publics
- Tarifs de la restauration municipale – Année 2015/2016
- Marché d'insertion professionnelle – Job rebond insertion - Procédure adaptée – Article 30 du Code des marchés publics
- Prix des services publics locaux du 1^{er} juin 2015 au 31 août 2016 – Département du Conservatoire à rayonnement communal

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-3 | Finances communales - Décision modificative n°2 - Budget de la Ville

Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

Les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales notamment son article L1612-11,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- La délibération n°8 du Conseil Municipal du 11 décembre 2014 adoptant le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2015.

Considérant :

- La nécessité d'ajuster les crédits de dépenses et de recettes.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'adopter la décision modificative n°2 comme suit :

Budget de la Ville

Fonctionnement

| Dépenses | | |
|-----------------|---|----------------|
| | Nature | Montant |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 64.800,00 |
| 6068 | Autres matières et fournitures | 4.713,28 |
| 611 | Contrats de prestations de services | -25.504,58 |
| 61558 | Autres biens mobiliers | -45,34 |
| 6188 | Autres frais divers | -1.000,00 |
| 6226 | Honoraires | 6.900,00 |
| 6228 | Divers | 3.000,00 |
| 6232 | Fêtes et cérémonies | -6.220,00 |
| 6247 | Transports collectifs | 1.058,00 |
| 6288 | Autres services extérieurs | -31.827,00 |
| 6333 | Participation des employeurs à la formation professionnelle continue | 184,50 |
| 64131 | Rémunérations - personnel non titulaire | 3.010,00 |
| 6451 | Cotisations à l'URSSAF | 1.500,00 |
| 6453 | Cotisations aux caisses de retraites | 1.000,00 |
| 6454 | Cotisations aux ASSEDIC | 1.000,00 |
| 6458 | Cotisations aux autres organismes sociaux | 500,00 |
| 6475 | Médecine du travail, pharmacie | 184,50 |
| 6541 | Créances admises en non valeur | 19.274,58 |
| 6574 | Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé | 22.040,00 |
| 6711 | Intérêts moratoires et pénalités sur marchés | 232,06 |
| 678 | Autres charges exceptionnelles | -64.800,00 |
| | Total : | 0,00 |

Investissement

| Dépenses | | |
|-----------------|----------------|------------------|
| Nature | | Montant |
| 2031 | Frais d'études | 84.800,00 |
| 2313 | Constructions | -20.000,00 |
| <u>Total :</u> | | 64.800,00 |

| Recettes | | |
|-----------------|--|------------------|
| Nature | | Montant |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 64.800,00 |
| <u>Total :</u> | | 64.800,00 |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-4 | Finances communales - Budget de la Ville - Taxes et produits irrécouvrables

Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

Les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité, d'absence de débiteurs ou de caducité donnent lieu à des admissions en non valeur.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur le comptabilité publique,
- L'état des créances irrécouvrables remis à Monsieur Le Maire par le Receveur municipal.

Considérant :

- Le Receveur municipal a mis en œuvre tous les moyens possibles pour recouvrer la totalité des créances relatives pour les exercices 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014.
- Des créances s'établissant à 10 495,47 euros n'ont pu être recouvrées,
- De manière à apurer les comptes de prises en charge des titres de recettes de l'exercice 2015, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur les admissions en non valeur,
- En aucun cas l'admission en non valeur ne fait obstacle à l'exercice de poursuites.

Après en avoir délibéré,

Et conformément aux états des taxes et produits irrécouvrables présentés par le comptable soit :

- Année 2010 : 105,64 euros
- Année 2011 : 1 186,70 euros
- Année 2012 : 1 486,99 euros
- Année 2013 : 6 494,68 euros
- Année 2014 : 1 221,46 euros

Décide :

- De se prononcer favorablement sur l'admission en non valeur de créances pour un montant de 10 495,47 euros,

Précise que :

- Les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-5 | Finances communales - Budget de la Ville - Créances éteintes

Sur le rapport de M. Joachim Moyse Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

Les créances éteintes sont des créances dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement,

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
- L'instruction codificatrice n°11-022-M0 du 16 décembre 2011 relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

Considérant :

- Que des créances s'établissant à 18 863,18 euros ne pourront être recouvrées du fait de situation de surendettement ou de liquidation judiciaire entraînant effacement de dettes des usagers.
- Que conformément aux états des créances éteintes présentés par le comptable, les créances s'établissent comme suit :

Année 2011 : 1 645,91 euros

Année 2012 : 6 690,66 euros

Année 2013 : 8 640,09 euros

Année 2014 : 1 886,52 euros

Décide :

- De se prononcer favorablement sur l'admission de créances éteintes pour un montant de 18 863,18 euros,

Précise que :

Les dépenses en résultant sont imputées sur les crédits ouverts en section de fonctionnement, nature 6542.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-6 | Finances communales - Garantie d'emprunt pour un prêt d'un montant de 701 235 € - ESH Le Foyer Stéphanois - Construction de 6 logements - rue Abel Gance

Sur le rapport de M. Joachim Moyses, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyses, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

Une collectivité peut accorder une garantie d'emprunt à une personne morale de droit public ou privé afin de faciliter la réalisation d'opérations d'intérêt public.
Le garant s'engage en cas de défaillance de l'emprunteur à assurer le paiement des sommes dues au titre du prêt garanti.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- L'article 2298 du Code civil ;
- Le contrat de prêt n° 20377 en annexe signé entre l'ESH Le Foyer Stéphanois et la Caisse des dépôts et consignations ;

Considérant :

La demande formulée par l'ESH Le Foyer Stéphanois et tendant au financement de la construction de 6 logements rue Abel-Gance à Saint Etienne du Rouvray.

Article 1

L'assemblée délibérante de Saint-Etienne-du-Rouvray accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 701 235,00 euros souscrit par l'ESH Le Foyer Stéphanois auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°20377, constitué de 4 lignes du prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Le Foyer Stéphanois, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Le Foyer Stéphanois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De s'engager pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la majorité la délibération

| | | |
|-----|----|---------------------------|
| Par | 31 | Pour |
| Par | 0 | Contre |
| Par | 2 | Abstention |
| Par | 0 | Non participation au vote |

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-7 | Finances communales - Garantie d'emprunt pour un prêt d'un montant de 870 973 € - ESH Le Foyer Stéphanois - Travaux d'extension du Pôle Emploi - rue Abel Gance

Sur le rapport de M. Joachim Moyses, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyses, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Grand Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

Une collectivité peut accorder une garantie d'emprunt à une personne morale de droit public ou privé afin de faciliter la réalisation d'opérations d'intérêt public.
Le garant s'engage en cas de défaillance de l'emprunteur à assurer le paiement des sommes dues au titre du prêt garanti.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- L'article 2298 du Code civil ;
- Le contrat de prêt n° 20844 en annexe signé entre l'ESH Le Foyer Stéphanois et la Caisse des dépôts et consignations ;

Considérant :

- La demande formulée par l'ESH Le Foyer Stéphanois et tendant au financement des travaux de l'extension du Pôle Emploi situé rue Abel-Gance à Saint Etienne du Rouvray.

Article 1

L'assemblée délibérante de Saint-Etienne-du-Rouvray accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 870 973,00 euros souscrit par l'ESH Le Foyer Stéphanois auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 20844, constitué de 1 ligne du prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Le Foyer Stéphanois, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'ESH Le Foyer Stéphanois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De s'engager pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la majorité la délibération

| | | |
|-----|----|---------------------------|
| Par | 31 | Pour |
| Par | 0 | Contre |
| Par | 2 | Abstention |
| Par | 0 | Non participation au vote |

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-8 | Finances communales - Garantie d'emprunt pour un prêt d'un montant de 433 730 € - ESH Le Foyer Stéphanois - Acquisition-amélioration de 4 logements - rue Gambetta

Sur le rapport de M. Joachim Moyses, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyses, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Grand Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

Une collectivité peut accorder une garantie d'emprunt à une personne morale de droit public ou privé afin de faciliter la réalisation d'opérations d'intérêt public.
Le garant s'engage en cas de défaillance de l'emprunteur à assurer le paiement des sommes dues au titre du prêt garanti.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- L'article 2298 du Code civil ;
- Le contrat de prêt n° 21478 en annexe signé entre l'ESH Le Foyer Stéphanois et la Caisse des dépôts et consignations ;

Considérant :

- La demande formulée par l'ESH Le Foyer Stéphanois et tendant au financement de l'acquisition-amélioration de 4 logements situés 316 et 320 rue Gambetta à Saint Etienne du Rouvray.

Article 1

L'assemblée délibérante de Saint-Etienne-du-Rouvray accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 433 730,00 euros souscrit par l'ESH Le Foyer Stéphanois auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°21478, constitué de 4 lignes du prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Le Foyer Stéphanois, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Le Foyer Stéphanois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De s'engager pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la majorité la délibération

| | | |
|-----|----|---------------------------|
| Par | 31 | Pour |
| Par | 0 | Contre |
| Par | 2 | Abstention |
| Par | 0 | Non participation au vote |

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-9 | Finances communales - Garantie d'emprunt pour un prêt d'un montant de 499 645 € - ESH Le Foyer Stéphanois - Réhabilitation de 36 logements - Rue Pierre Corneille - Résidence Ambroise Croizat - Rectificatif
Sur le rapport de M. Joachim Moyses, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyses, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Grand Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

Une collectivité peut accorder une garantie d'emprunt à une personne morale de droit public ou privé afin de faciliter la réalisation d'opérations d'intérêt public.

Le garant s'engage en cas de défaillance de l'emprunteur à assurer le paiement des sommes dues au titre du prêt garanti.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- L'article 2298 du Code civil ;
- Le contrat de prêt n°35108 en annexe signé entre l'ESH Le Foyer Stéphanois et la Caisse des dépôts et consignations ;

Considérant :

- La demande formulée par l'ESH Le Foyer Stéphanois et tendant au financement de la réhabilitation de 36 logements rue Pierre Corneille à Saint Etienne du Rouvray.

Article 1

L'assemblée délibérante de Saint-Etienne-du-Rouvray accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 499 645,00 euros souscrit par l'ESH Le Foyer Stéphanois auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°35108, constitué de 1 ligne du prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par à l'ESH Le Foyer Stéphanois dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'ESH Le Foyer Stéphanois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De s'engager pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Précise que :

- Cette délibération annule et remplace la délibération n°2015-03-26-10 du Conseil Municipal du 26 mars 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la majorité la délibération

| | | |
|-----|----|---------------------------|
| Par | 31 | Pour |
| Par | 0 | Contre |
| Par | 2 | Abstention |
| Par | 0 | Non participation au vote |

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-10 | Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) -
Tarification 2016

Sur le rapport de M. Joachim Moyse Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

Par délibération n°23 du 25 juin 2009, le Conseil municipal a instauré la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) sur l'ensemble du territoire stéphanois ; il s'agit d'une imposition indirecte, facultative et qui s'applique aux dispositifs publicitaires (enseignes, pré-enseignes, panneaux publicitaires).

Il appartient aux collectivités de fixer, par délibération annuelle, les tarifs applicables établis conformément aux articles L.2333-9, L.2333-10 et L.2333-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et dans la limite des tarifs plafonds, avant le 1^{er} juillet d'une année pour application l'année suivante.

Les tarifs applicables en 2015 sont les tarifs de droit commun, sans minoration ou majoration facultatives, mais avec exonération des enseignes inférieures ou égales à 12 m² (autres que celles scellées au sol).

Les tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 ;
- Le Code de l'Environnement et plus particulièrement les articles L 581-1 et suivants ;
- La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- La délibération n° 23 du Conseil Municipal du 25 juin 2009 relatif à la TLPE.

Considérant :

- Que le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE en 2016 s'élève à 0,4 % (source Insee).

Les tarifs applicables pour notre commune, au 1^{er} janvier 2016, seront les suivants (tarifs par m² et par an) :

Tarifs TLPE 2016 :

| Enseignes | | | Dispositifs publicitaires et préenseignes à affichage par procédé non numérique | | Dispositifs publicitaires et préenseignes à affichage par procédé numérique | |
|--|---|-------------------------------|---|-------------------------------|---|-------------------------------|
| S ≤ à 12m ² et > à 7m ² | S > à 12m ² et ≤ à 50m ² | S > à 50m ² | S ≤ à 50m ² | S > à 50m ² | S ≤ à 50m ² | S > à 50m ² |
| 0 | 30,80 € | 61,60 € | 15,40 € | 30,80 € | 46,20 € | 92,40 € |

S = Surface Totale

L'exonération des enseignes inférieures ou égales à 12 m² (autres que celles scellées au sol) étant maintenue.

Après en avoir délibéré,

Décide :

Après avis des membres de la Commission n°1

- De valider ces nouveaux tarifs applicables lors de la mise en recouvrement de septembre 2016
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la majorité la délibération

| | | |
|-----|----|---------------------------|
| Par | 31 | Pour |
| Par | 0 | Contre |
| Par | 2 | Abstention |
| Par | 0 | Non participation au vote |

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-11 | Personnel communal - Créations / Suppressions / Transformations de postes

Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

- A la Direction des services techniques :
 - Les missions du poste de responsable de division hygiène/Environnement ont évolué,
 - En lien avec le transfert de la compétence « voirie » à la métropole au 1^{er} janvier 2015, une nouvelle organisation a été présentée au Comité technique du 16 septembre 2014,
- Au département affaires scolaires et enfance, les cinq postes de directeurs adjoints et les neuf postes d'animateurs à temps non complet 32 heures, créés pour deux ans au Conseil municipal du 27 juin 2013, arrivent à échéance.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifiée par la loi n° 87-529 du 13 juillet 1987,
- L'ensemble des décrets portant statut particulier et échelonnement indiciaire des cadres d'emplois concernés,

Considérant :

- L'avis du comité technique du 21 mai 2015,
- Le départ en retraite du responsable du service propreté-voirie équipement,
- Le bilan de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires des deux années écoulées, et les incertitudes sur l'avenir du dispositif.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- 1) De préciser les grades associés au poste de responsable de division hygiène/Environnement.

| Intitulé du poste | Ancien grade délibéré | TC ou TNC | Intitulé du poste | TC ou TNC | Grades associés |
|-------------------|--|-----------|---|-----------|-----------------|
| | Technicien principal 1 ^{ère} classe | 35 h | responsable de division hygiène/Environnement | 35 h | - ingénieur |

En cas d'impossibilité de recruter un fonctionnaire qui réunirait les conditions du grade d'accès du poste, le recrutement d'un fonctionnaire pourra se faire sur un grade ou une catégorie inférieure dans l'attente de réunir les conditions statutaires.

En cas de vacance de poste et de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel dans les conditions fixées par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il devra justifier d'un diplôme afférent au grade d'accès du poste ou d'une expérience professionnelle dans les secteurs considérés.

- 2) De supprimer le poste de responsable du service propreté voirie équipement.
- 3) De maintenir pour 2 ans :
- 5 postes de directeurs adjoints d'un espace éducatif à temps complet, titulaires du BAFD.
Ces emplois pourront être pourvus par des contractuels relevant de la catégorie C et du grade d'adjoint d'animation de 1ère classe dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
 - 9 postes d'animateurs dans les espaces éducatifs à temps non complet 32 heures.
Ces emplois pourront être pourvus par des contractuels relevant de la catégorie C et du grade d'adjoint d'animation de 2ème classe dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la majorité la délibération

| | | |
|-----|----|---------------------------|
| Par | 31 | Pour |
| Par | 0 | Contre |
| Par | 2 | Abstention |
| Par | 0 | Non participation au vote |

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-12 | Personnel communal - Renouvellements d'engagements d'agents contractuels et fixation de la rémunération
Sur le rapport de M. Joachim Moysse Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moysse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

- Les engagements d'agents contractuels recrutés par la collectivité en raison de la nature des fonctions et des besoins du service arrivent prochainement à leurs termes. Il est donc nécessaire de renouveler leurs engagements afin d'assurer le suivi des dossiers, des activités et la continuité des services.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifiée par la loi n° 87-529 du 13 juillet 1987,
- L'ensemble des décrets portant statut particulier et échelonnement indiciaire des cadres d'emploi concernés,

Considérant :

- Que les engagements des agents contractuels concernés arrivent prochainement à leurs termes,
- Que les vacances de poste ont été établies en conformité avec les dispositions statutaires,
- La nature des fonctions et les besoins du service,
- L'expérience et la qualification de ces agents et qu'il convient d'assurer le suivi des dossiers, des activités et la continuité des services,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- 1) D'autoriser Monsieur le Maire à renouveler les engagements pour une durée d'un an, conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée art.3-2,

A compter du 1^{er} juillet 2015 :

Au département des activités socioculturelles et festives et de la vie associative

- pour l'agent placé sur le poste de chargé du secteur associatif et à fixer la rémunération en référence à la grille indiciaire du grade de rédacteur – 5^{ème} échelon – IB 374 .

A compter du 5 août 2015 :

Au département urbanisme, habitat et paysage

- pour l'agent placé sur le poste d'assistant juridique d'urbanisme et d'aménagement urbain, et à fixer la rémunération en référence à la grille indiciaire du grade de rédacteur – 2^{ème} échelon – IB 352.

A compter du 1^{er} septembre 2015 :

Au département Rive gauche

- pour l'agent placé sur le poste de chargé de l'action culturelle danse et à fixer la rémunération en référence à la grille indiciaire du grade d'animateur – 5^{ème} échelon – IB 374.

Au département conservatoire à rayonnement communal

- pour l'agent placé sur le poste de responsable adjoint et enseignant artistique spécialisé en danse classique, et à fixer la rémunération en référence à la grille indiciaire du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe – 5ème échelon – IB 397.

1) D'autoriser Monsieur le Maire à renouveler les engagements conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée art.3-3 2°,

Pour une durée de trois ans, à compter du 15 octobre 2015 :

Au département Information et Communication

- pour l'agent placé sur le poste de secrétaire de rédaction, et à fixer la rémunération en référence à la grille indiciaire du grade d'attaché – 5^{ème} échelon – IB 500.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la majorité la délibération

| | | |
|-----|----|---------------------------|
| Par | 31 | Pour |
| Par | 0 | Contre |
| Par | 2 | Abstention |
| Par | 0 | Non participation au vote |

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-13 | Personnel communal - Autorisation de recrutement et fixation de la rémunération d'un agent contractuel
Sur le rapport de M. Joachim Moyse Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

Au département urbanisme habitat et paysage, suite à la procédure de recrutement, le poste de responsable de la division ingénierie technique et conduite d'opérations sera prochainement pourvu par un agent contractuel.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- L'ensemble des décrets portant statut particulier et échelonnement indiciaire des cadres d'emplois concernés,

Considérant :

- Que la vacance de poste a été établie en conformité avec les dispositions statutaires,
- Qu'il n'a pas été possible de pourvoir au recrutement par un agent titulaire malgré l'appel à candidatures,
- Les diplômes et l'expérience du candidat retenu qui permettent son recrutement,
- La nature des fonctions et les besoins des services,

Après en avoir délibéré,

Décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à recruter conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, article 3-3 2,

**Au département urbanisme habitat et paysage,
Pour 3 ans**

- un agent contractuel, responsable de la division ingénierie technique et conduite d'opérations, à compter du 22 septembre 2015, et à fixer la rémunération en référence à la grille indiciaire du grade d'attaché – 3^{ème} échelon – IB 442.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la majorité la délibération

| | | |
|-----|----|---------------------------|
| Par | 31 | Pour |
| Par | 0 | Contre |
| Par | 2 | Abstention |
| Par | 0 | Non participation au vote |

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-14 | Piscine municipale Marcel Porzou - Travaux de mise en conformité de l'hydraulique, de modernisation et d'installation d'une chaufferie biomasse – Soutien de la Métropole-Rouen-Normandie
Sur le rapport de M. Joachim Moyses, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyses, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Grand Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

La ville a lancé un concours de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise en conformité de l'hydraulicité, de modernisation et d'installation d'une chaufferie biomasse, à la piscine municipale Marcel-Porzou. Ce marché, attribué au cabinet Gilles Leverrier Architecte, permettra de déterminer la nature précise des travaux à réaliser dans le courant de l'année 2016. Ces travaux portent sur la mise en conformité de l'hydraulicité, la modernisation des équipements et l'installation d'une chaufferie biomasse : construction d'une chaufferie biomasse d'une puissance d'environ 500 kW alimentant le centre nautique Marcel-Porzou, le Cosum, la salle festive, les vestiaires Youri-Gagarine 2 et le groupe scolaire Paul-Langevin et mise en place du réseau de chaleur entre la chaufferie et les bâtiments existants.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Que les travaux relatifs aux améliorations énergétiques sont susceptibles de faire l'octroi de subventions de la part de la Métropole Rouen Normandie,
- Que ces travaux sont estimés à 1 236 000 € HT.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le soutien de la Métropole-Rouen-Normandie, sur la base de travaux d'un montant de 1 483 200 € TTC, soit 1 236 000 € HT.

Précise que :

- La recette en résultant sera imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-15 | Piscine municipale Marcel Porzou - Travaux de rénovation - Demande de subvention auprès du Centre national pour le développement du sport

Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

Le Centre national pour le développement du sport (CNDS) exerce ses missions par l'attribution de concours financiers, sous forme de subventions de fonctionnement ou d'investissement aux acteurs du sport et notamment les collectivités territoriales et les associations sportives.

Ces subventions sont destinées aux collectivités territoriales qui interviennent dans le domaine des activités physiques et sportives dans le cadre de financement à la réalisation et la rénovation d'équipements sportifs.

Par mail du 29 mai 2015, la Direction départementale de la jeunesse et sports et de la cohésion sociale nous informe, qu'une enveloppe nationale, destinée aux réalisations ou rénovations d'équipements sportifs dans les nouveaux quartiers de la politique de la ville, est mise en place par le Centre national pour le développement du sport (CNDS).

A ce titre, les réalisations des équipements sportifs peuvent être accompagnées par une subvention à hauteur maximum de 20 % du coût total des travaux.

Cette procédure exceptionnelle, s'accompagne de modalités particulières rappelées lors de la commission 1 du 15 juin dernier, dans des délais très brefs.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que :

- La ville de Saint-Etienne-du-Rouvray, considérant les critères définis par le Ministère et présentés ci dessus, d'une part et le plan pluriannuel d'investissement de la ville, d'autre part, décide de solliciter le CNDS dans le cadre des travaux de rénovation de la piscine Marcel Porzou,
- Cet équipement, construit en 1971, ne répond plus aux normes de conformité en règles d'hygiène et de sécurité,
- Il s'agit donc aujourd'hui d'améliorer la qualité de l'eau et les conditions minimales de recyclage, l'hygiène générale mais aussi les règles de fréquentation et de circulation,
- Cet équipement est très utilisé, principalement par les groupes scolaires, à raison de 3 heures par jour, 4 jours par semaine, puis par les collèges Paul-Eluard, Louise-Michel, Robespierre et Pablo-Picasso accueillant des enfants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, à raison de 6 heures par semaine, les activités municipales dans le cadre du sport pour tous, le public, les associations sportives (natation, plongée, kayak, club d'entreprise) et enfin les structures accueillant des personnes en situation de handicap (équipement labellisé),
- Ce sont donc environ, 2 000 usagers qui fréquentent la piscine chaque semaine, une utilisation d'environ 55 heures par semaine, qui justifie une rénovation intégrale pour un coût prévisionnel initial de 1 725 000 € HT (hors chaufferie biomasse).

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De solliciter le CNDS dans le cadre des travaux de rénovation de la piscine Marcel Porzou, à hauteur de 20 % du montant total HT, soit un montant estimé à 345 000 €,

Précise que :

- Resterait à la charge de la ville 1 380 000 € HT,
- Notre dossier argumenté, devra être complété et retourné pour le 20 juin 2015 aux instances de la Direction régionale de la santé et des sports et de la cohésion sociale, puis de solliciter les subventions au Conseil municipal, pour une réalisation des travaux au 1^{er} juillet 2016, avec une date prévisible d'ouverture pour septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-16 | Affaires foncières - Terrain à Entraygues sur Truyère
- Déclassement et désaffectation - Cession à la mairie d'Entraygues sur Truyère
Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

La Ville est propriétaire de parcelles sises sur la commune d'Entraygues sur Truyère (12), cadastrées section H numéros 471, 473 et 475 pour 17 407 m², sur lesquelles étaient anciennement organisés des camps de vacances d'été.

Ces parcelles sont en nature de prés et de berges de rivière boisées et pentues, et édifiées de petites bâtisses anciennes très vétustes. Elles sont situées sur la carte communale d'Entraygues sur Truyère, en zone inondable et en zone N, zone naturelle inconstructible.

La Ville n'y exerçant plus aucune activité, elles pourraient être cédées, après désaffectation et déclassement du domaine public, à la commune d'Entraygues sur Truyère, qui s'en est portée acquéreur afin d'y aménager une aire de jeux (skate, bi-cross ...) destinés aux jeunes Entrayol(le)s.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales.

Considérant :

- Que la cession des parcelles cadastrées section H numéros 471, 473 et 475 pour une superficie totale de 17 407 m², pourrait être envisagée, la Ville n'y exerçant plus aucune activité,
- Que cette cession pourrait s'opérer, après désaffectation et déclassement du domaine public, moyennant la somme de trois mille euros (3 000 €), compatible avec l'estimation des services de France Domaines établie le 21 mai 2015, les terrains étant cédés en l'état, toutes taxes, TVA éventuelle et frais d'acte en sus à charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De constater la désaffectation des parcelles en cause de tout usage public
- De prononcer consécutivement leur déclassement du domaine public communal,
- De céder à la commune d'Entraygues sur Truyère aux conditions financières énoncées ci-dessus, les parcelles cadastrées section H numéros 471, 473 et 475 pour 17 407 m²,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,

Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-17 | Affaires foncières - Oru Cateliers - Lotissement communal - Rue du Champ des Bruyères - Dossier de déclaration préalable - Cession de 8 lots à bâtir

Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

La Ville est propriétaire de terrains situés sur le quartier des Cateliers rue du Champ des Bruyères cadastrés section BP numéro 303 pour 3 877 m².

Dans le cadre de la terminaison de l'urbanisation de ce secteur, ces parcelles pourraient être affectées à la poursuite du lotissement existant, comportant, après réalisation par la Ville des travaux d'aménagement de réseaux divers nécessaires à leur desserte, la création de 8 lots à bâtir, de surfaces variant de 437 m² à 566 m², destinés à recevoir des pavillons individuels en accession à la propriété.

Considérant la situation des lieux (parcelles riveraines de la ZA du Madrillet) et des contraintes inhérentes aux terrains eux-mêmes (topographie ; formes du parcellaire) ces lots pourraient être cédés au prix de 80 € le mètre carré (pour les 4 parcelles situées sur l'arrière) ou 85 € le mètre carré (pour les 4 parcelles situées directement sur rue), hors TVA, hors taxes et frais d'actes à la charge des acquéreurs, compatible avec l'estimation du service des domaines en date du 18 novembre 2014.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code de l'urbanisme.

Considérant :

- Qu'il convient de poursuivre l'urbanisation du quartier des Cateliers, notamment en terminant le lotissement communal situé rue du Champ des Bruyères,
- Que par ailleurs la terminaison du lotissement « Champ des Bruyères » nécessite le recours à la procédure de déclaration préalable, conformément aux dispositions des articles L442-3 et R421-23 du Code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'approuver la terminaison du lotissement communal « Champ des Bruyères » à usage d'habitation sur les terrains susvisés situés rue du Champ des Bruyères,
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer au nom et pour le compte de la Ville, une demande de déclaration préalable sur les terrains en cause,
- De décider la cession des terrains conformément aux conditions financières énoncées ci-dessus et au tableau ci-dessous,

| LOT | CADASTRE | SUPERFICIE | PRIX/M_ | PRIX DE CESSION HORS TVA, TAXES ET FRAIS D'ACTE |
|-------|----------|------------|---------|---|
| 1 | | 452 | 85 | 38 420,00 € |
| 2 | | 566 | 80 | 45 280,00 € |
| 3 | | 446 | 85 | 37 910,00 € |
| 4 | | 513 | 80 | 41 040,00 € |
| 5 | | 441 | 85 | 37 485,00 € |
| 6 | | 512 | 80 | 40 960,00 € |
| 7 | | 437 | 85 | 37 145,00 € |
| 8 | | 510 | 80 | 40 800,00 € |
| TOTAL | | 3 877 | | 319 040,00 € |

BASE = DA du 06.05.2015 (numérotés 1 à 8)

- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur Joachim Moyse premier adjoint délégué, à signer tout acte à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Précise que :

- La recette est imputée au budget annexe du lotissement existant prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-18 | Affaires foncières - Secteur Marc Seguin - Immeuble sis 87 rue de Paris - Mobilisation du Fonds friches - Convention avec l'établissement public foncier (EPFN)

Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

Suite au départ des activités des entreprises Stradal et Tarmac propriétaires de deux bâtiments situés 87 rue de Paris, la Ville a procédé à l'acquisition de ces ensembles immobiliers dans le cadre du futur quartier « Seguin ». Dans la perspective de leur reconversion, le traitement de ces friches s'inscrit dans le dispositif de résorption de friches cofinancé par l'EPFN et la Région Haute-Normandie, avec participation des collectivités locales concernées.

Les modalités de l'intervention du Fonds friches au montage de cette opération et de son financement ont été définies par convention en date du 16 avril 2012 associant l'EPFN (pour 65 938,55 € HT), la Région Haute-Normandie (pour 56 250 € HT) et la Ville (pour 65 938,55 € HT).

En raison de dégradations importantes sur les lieux et de l'apparition de plantes invasives qui entraînent une complexification des méthodes d'élimination (dispersion de déchets dégradés), les conditions financières des travaux de démolition ont dû être revues à la hausse, nécessitant dès lors la passation d'un avenant à la convention sus-visée en vue d'un financement complémentaire de 180 000 € hors taxes réparti comme suit :

- 20 % du montant HT à charge de la Région (soit 36 000 €),
- 35 % du montant HT à charge de l'EPFN (soit 63 000 €),
- Le solde à charge de la Ville (soit 81 000 €).

Les dépenses seront inscrites sur le crédit inscrit à cet effet au budget.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La convention en date du 16 avril 2012 associant l'EPFN, la Région Haute-Normandie et la Ville.

Considérant :

- Qu'il convient de passer un avenant à la convention sus-visée en date du 16 avril 2012 afin de compléter la participation de la Ville à la mobilisation du Fonds friches sur les immeubles sis 87 rue de Paris, dans le cadre du futur quartier Seguin.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De compléter la participation financière de la Ville, dans le cadre du fonds friches, au montage de l'opération de reconversion de l'ensemble immobilier sis 87 rue de Paris pour un montant de quatre vingt un mille euros hors taxes (81 000 € HT)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention à intervenir à cet effet avec l'EPF de Normandie et la Région et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,

Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-19 | Affaires foncières - Bâtiment sis rue Pierre Coubertin
- Cession à l'entreprise ABBEI

Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

La Ville est propriétaire d'un immeuble bâti sis rue Pierre de Coubertin, cadastré section AO numéro 222 pour 3 013 m², sur lequel sont édifiés des bureaux et des locaux à usage de stockage.

Ces locaux sont actuellement occupés par l'entreprise d'insertion ABBEI, locataire, qui s'en est porté acquéreur.

La Ville pourrait envisager cette cession au profit du locataire tout en conservant la propriété du sol, à mettre à disposition de l'occupant par l'intermédiaire d'un bail emphytéotique à consentir ultérieurement.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Que la cession des locaux bâtis situés sur la parcelle sise rue Pierre de Coubertin cadastrée section AO numéro 222 pour une superficie de 3 013 m², pourrait être envisagée au profit de l'entreprise d'insertion ABBEI, locataire,
- Que cette cession pourrait s'opérer moyennant la somme de cinquante six mille cinquante huit euros (56 058 €), tenant compte du futur bail emphytéotique à intervenir, compatible avec l'estimation des services de France domaines établie le 23 avril 2015, les locaux étant cédés en l'état, toutes taxes, TVA éventuelle et frais d'acte en sus à charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- de céder à l'entreprise d'insertion ABBEI aux conditions financières énoncées ci-dessus, les bâtiments dont l'entreprise est actuellement locataire rue Pierre de Coubertin, sur une parcelle cadastrée section AO numéro 222,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-20 | Affaires foncières - Secteur Couronne - Acquisition Boucher - Chemin du Taillis

Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézic, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézic

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézic,

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la constitution des réserves foncières préalables à l'engagement de l'aménagement du futur quartier Claudine Guérin, la Ville poursuit l'acquisition des diverses parcelles restant à acquérir sur le secteur.

Madame Boucher, avec laquelle les négociations ont été engagées, est propriétaire de deux parcelles de terrain nu cadastré section BI numéros 77 et 78, d'une superficie respective de 3 368 m² et 3 595 m².

C'est ainsi qu'elle a récemment accepté une proposition moyennant la somme, toutes indemnités confondues, de 35 000 € (trente cinq mille euros).

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales.

Considérant :

- Que l'acquisition des parcelles cadastrées section BI numéros 77 et 78 pour une superficie totale de 6 963 m², appartenant à Madame Boucher Christine, apparaît opportune au regard de la constitution des réserves foncières de la Ville sur le secteur Couronne,
- Que cette acquisition pourrait s'opérer au prix global de 35 000 euros (trente cinq mille euros), toutes indemnités confondues, compatible avec l'estimation des services de France Domaines établie le 12 mars 2013 à l'occasion du montage du dossier d'expropriation préalable à enquêtes publiques, frais d'acte en sus à charge de la Ville, les dépenses s'imputant sur le crédit inscrit à cet effet au budget.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- L'acquisition auprès de Madame Boucher, aux conditions financières énoncées ci-dessus, des parcelles cadastrées section BI numéros 77 et 78 pour 6 963 m² en vue de la constitution des réserves foncières de la Ville sur le secteur Couronne,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,

Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-21 | Unicité - Règlement - Actualisation 2015
Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Gard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

Le règlement Unicité permet de présenter et d'organiser les modalités de fonctionnement du dispositif Unicité. Il est disponible sur le site internet de la ville et dans les différents guichets sur simple demande.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La délibération n°2013-06-27-29 du 27 juin 2013,

Considérant :

- La nécessité de présenter et de mettre à jour les règles de fonctionnement du dispositif Unicité pour la saison 2015/2016, ainsi que les modalités de paiement des activités faisant l'objet d'une tarification,
- Que celui-ci reprend les droits et les devoirs des usagers dans le cadre d'Unicité en un seul et même document, qui complète les règlements, qui peuvent être pris par ailleurs au sein des différentes structures et qui concernent les différentes activités municipales,
- Que l'objectif principal est d'introduire de la transparence entre les services et les usagers autour de règles communes partagées,
- Qu'il s'adresse à l'ensemble des usagers stéphanois ou non stéphanois s'inscrivant et fréquentant les activités municipales dans le cadre d'Unicité,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'adopter ce règlement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-22 | Marché d'assurances - Autorisation de lancement de la procédure

Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

Il est nécessaire de passer un marché d'assurances :

- Risques statutaires,
- Dommages aux biens et risques annexes,
- Assurance des responsabilités et risques annexes,
- Véhicule à moteur et risques annexes,
- Protection juridique.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code des marchés publics et notamment ses articles 33 et 57 à 59,

Considérant :

- Qu'une procédure sera prochainement lancée, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, comportant 5 lots.
- Que le montant prévisionnel annuel du marché s'élève à 248 705,86 €, soit 1 243 529,30 € sur la durée totale du marché.
 - Risques statutaires : 111 724,53 €
 - Dommages aux biens et risques annexes : 53 904,19 €
 - Assurance des responsabilités et risques annexes : 23 299,40 €
 - Véhicule à moteur et risques annexes : 57 575,53 € HT
 - Protection juridique : 2 202,21 €

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'arrêter le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 248 705,86 € par an, soit 1 243 529,30 € sur la durée totale du marché.
- D'autoriser M. le Maire à :
 - Lancer la procédure de passation du marché d'assurances,
 - Signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial,
 - Signer le marché relatif aux assurances à intervenir avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la commission d'appel d'offres, y compris le(s) marché(s) négocié(s) éventuel(s) en cas d'appel d'offres infructueux,

Précise que :

- Les dépenses en résultant seront imputées au budget de la Ville prévu à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,

Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-23 | Vidéo Protection - Madrillet / Renan - Demande de subvention

Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

Le Conseil municipal a validé le 11 décembre 2014 dans le cadre de la nouvelle stratégie de prévention de la délinquance un programme d'actions visant à améliorer la tranquillité publique notamment par la mise en œuvre d'actions de prévention situationnelle

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La loi n°2007-297 du 29 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance qui a créé un fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD),

Considérant que :

- Le programme de vidéo protection mis en place sur la commune a parmi ses objectifs de lutter contre les comportements incivils et tout particulièrement ceux relatifs à la circulation routière,
- Dans les secteurs déjà équipés, ce programme a permis de relever des infractions en plus grand nombre en apportant à l'appui des procédures des images probantes,
- L'observation en direct sur certaines tranches horaires permet une intervention ciblée de la police municipale,
- Des phénomènes de même nature sont observés dans le secteur Madrillet/Renan,
- Le bureau municipal du 15 janvier 2015 a décidé l'installation de caméras dans ce secteur,
- Ce programme fera l'objet d'une demande de financement du fonds interministériel de prévention de la délinquance,

| Programme | Montant des travaux | Subvention sollicitée |
|-----------------|---------------------|-----------------------|
| Madrillet/Renan | 56213,93 € TTC | 40% |

Après en avoir délibéré,

Décide

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention du fonds interministériel de prévention de la délinquance au taux maximum de 40 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la majorité la délibération

Par 29 Pour
Par 4 Contre
Par 0 Abstention
Par 0 Non participation au vote

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-24 | Vie associative - Subvention exceptionnelle - France Amérique Latine

Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

L'association **France Amérique Latine** dans son Histoire de plus de 45 ans sollicite la ville à titre exceptionnel, pour continuer à exister.

Depuis trente ans, cette association développe un service voyage pour faire connaître autrement le continent latino-américain, participant ainsi à l'activité de défense internationale des Droits de l'Homme et de l'environnement.

Dernièrement, France Amérique Latine a dû faire face à une réduction brutale du nombre de ces voyages et dans le même temps de ses marges.

L'association est confrontée à la politique d'attribution de l'Etat en direction des associations de solidarité internationale, d'une part, et à une diminution des moyens des collectivités territoriales par la baisse drastique des dotations de l'Etat, d'autre part, qui impactent la vie associative.

L'association nationale est en cessation de paiement, et la disparition de France Amérique Latine, conduirait à la disparition des associations locales.

Pour mémoire, l'association France Amérique Latine, créée en 1970 en solidarité avec les nouveaux espoirs du peuple chilien et de l'Unité Populaire, a assuré depuis, un lien indéfectible avec les réfugiés politiques de toutes les dictatures latino-américaines, a accompagné les grands mouvements sociaux et les luttes politiques émancipatrices et, enfin, a dénoncé les ravages environnementaux du néolibéralisme.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Les difficultés rencontrées par l'association nationale et les risques de disparition des associations locales,
- Le travail mené depuis plusieurs années auprès des populations d'Amérique Latine,
- L'urgence demandée pour le maintien de ses activités et de sa survie,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'attribuer une subvention de 400 euros pour soutenir l'association dans poursuite de son projet.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,

Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-25 | Développement social - Actions santé conduites par les associations - Attribution d'une subvention au Planning familial

Sur le rapport de Mme Francine Goyer, 2ème adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

Dans le cadre des actions de développement social et en complément du Contrat local de santé - CLS, il est proposé d'attribuer une subvention au Planning familial

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le rapport au Bureau municipal du 18 juin 2015,

Considérant que :

- Le Planning familial développe des actions de prévention de la Santé,
- Ces actions tendent à sensibiliser les acteurs, habitants, professionnels et à les informer. Elle contribue ainsi à faire évoluer les mentalités, comportements et à faire connaître les lieux ressources.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'attribuer au Planning familial une subvention de 5 600 euros au titre de l'exercice 2015 pour la réalisation de ses interventions,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et toutes pièces s'y rapportant.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-26 | Centre culturel le Rive gauche - Demande de subvention d'investissement 2015 - Région Haute-Normandie

Sur le rapport de M. Jérôme Gosselin, 4^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

Le Rive gauche accueille des compagnies professionnelles régionales en résidence de création et d'action culturelle.

Le Rive gauche possède du matériel qui devient obsolète, notamment des projecteurs classiques très consommateurs d'énergie, et est conscient que la technologie du matériel scénique est en pleine évolution.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que :

- Le Rive gauche doit s'adapter aux demandes techniques des compagnies accueillies et mettre les nouvelles technologies au service du spectacle vivant,
- Le Rive gauche fait l'objet d'une convention triennale et quadripartite entre l'Etat (Drac de Haute-Normandie), la Région de Haute-Normandie, le Département de Seine-Maritime, et la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray adoptée au Conseil municipal du 26 mars 2013,
- La dépense de 18 projecteurs à led est une dépense éligible au regard des objectifs de la région Haute-Normandie en matière de renouvellement et d'amélioration des équipements scéniques.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à demander à la Région de Haute-Normandie, une subvention d'investissement à hauteur de 60 %, plafonnée à 25 000 € du montant de la facture, pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-27 | Centre culturel le Rive gauche - Demande de subvention - Conseil régional de Picardie

Sur le rapport de M. Jérôme Gosselin, 4^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Gard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

Le Rive gauche s'est associé à trois partenaires (La maison de la culture d'Amiens, la scène nationale d'Evreux et l'Espace Jean Legendre à Compiègne) pour soutenir et accueillir la compagnie Le Guetteur de Luc Petton pour la diffusion de sa prochaine création chorégraphique « Light Bird ».

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que:

- Le Rive gauche, scène municipale de l'Agglomération rouennaise, est le lieu identifié pour les créations chorégraphiques régionales et nationales et pour la programmation de spectacles,
- Ce projet appuyé sur ces quatre lieux culturels de Picardie et de Normandie favorisera l'implantation interrégionale de cette compagnie auprès de tous les publics. « Light bird » est programmé au Rive gauche le vendredi 16 octobre 2015,
- Le Conseil Régional de Picardie dans le cadre du « dispositif interrégional Normandie(s) Picardie », en partenariat avec l'ODIA Normandie soutient ce genre d'initiative afin de renforcer et favoriser sur le territoire régional des compagnies locales.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à demander à la Région Picardie, une subvention pour le spectacle « Light Bird », la plus élevée possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-28 | Centre culturel le Rive gauche - Education artistique et culturelle dans les quartiers prioritaires - Demande de subvention - DRAC Haute-Normandie

Sur le rapport de M. Jérôme Gosselin, 4^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

Le Rive gauche est une scène conventionnée pour la danse, par la Drac, pour 3 années, 2013-2015.

Outre sa mission de diffusion et production de spectacles, le Rive gauche s'est engagé, sous l'appellation « scène conventionnée pour la danse », à mener une série d'initiatives qui visent à privilégier la formation et la sensibilisation des publics à la danse, en développant des activités pédagogiques autour de la danse (ateliers, répétitions publiques, stages, rencontres, conférence dansée...).

Ce travail est accompagné par l'Etat dans le cadre du dispositif des scènes conventionnées.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que :

- Dans le cadre de l'instruction relative à l'intégration des enjeux culturels au sein des contrats de ville du 21 mai 2015, engagée par le le Ministère de la culture et de la communication, par le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, le Rive gauche a le projet de répondre aux objectifs de cette circulaire. L'objectif principal est de réduire les inégalités d'accès à l'offre et aux pratiques culturelles des habitants des quartiers défavorisés.
- Suite à une réunion qui s'est tenue à la DRAC le 2 juin 2015, le projet proposé par Béatrice Hanin, directrice du Rive gauche a été validé, ainsi que les financements.
- Le Rive gauche a immédiatement engagé un partenariat avec les centres socioculturels Prévost, Brassens, la Direction solidarité et développement social, le Département jeunesse et son antenne le Périph' pour installer des actions dans les quartiers prioritaires de la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray. Ces actions sont en lien avec le contrat unique global.
- Le Rive Gauche invitera, à partir de septembre 2015 et pour deux saisons, la compagnie de danse Retouramont qui a la particularité de faire de la danse verticale (appelée aussi « danse aérienne » ou « danse – escalade »).
- Deux temps de travail sont envisagés avec cette compagnie :
 - En 2015-2016 avec des actions de sensibilisation des publics dans le cadre d'ateliers en milieu scolaire et hors milieu scolaire ;
 - En 2016-2017 avec une création dans l'espace public.
- Le Rive gauche et les services partenaires de la ville envisagent des actions spécifiques avec cette compagnie au château blanc en priorité ou dans d'autres quartiers relevant de la politique de la ville. Les critères sont les suivants :
 - Actions en quartiers prioritaires
 - Hors temps scolaire
 - Public jeune en priorité
 - Actions qui permettent de faire le lien avec le cadre de vie

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De solliciter la subvention la plus élevée possible auprès de la DRAC pour des actions culturelles dans les quartiers prioritaires, en lien avec le contrat unique global.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-29 | Convention locale d'éducation artistique et culturelle - Demande de subvention

Sur le rapport de M. Jérôme Gosselin, 4^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Gard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

La Convention locale d'éducation artistique et culturelle, s'insère dans les axes prioritaires de partenariat définis par la circulaire sur le développement de l'éducation artistique et culturelle du 29 avril 2008, signée des ministres de l'Education nationale, de la culture et de la communication, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'agriculture et de la pêche : l'intégration d'un nouvel enseignement dédié à l'histoire des arts, le développement des pratiques artistiques à l'école et hors de l'école, la rencontre avec des artistes et de œuvres et la fréquentation de lieux culturels pour tous les élèves. La formation et les ressources pédagogiques constituent les conditions nécessaires à la généralisation de l'éducation culturelle et artistique.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- La Cleac signée en décembre 2011 par l'Etat, la Direction académique de l'Education nationale de Seine-Maritime, et la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray, pour les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires stéphanaïses, avec deux axes prioritaires articulés autour d'un spectacle chorégraphique : « la ville qui danse », avec le Rive gauche, scène conventionnée pour la danse, et avec le Conservatoire à rayonnement communal de musique et de danse, pour les élèves du cycle 2, d'une part, et « lutte contre l'illettrisme », avec les bibliothèques municipales, pour les enfants du cycle 3, avec le « voyage lecture », d'autre part,
- Le renouvellement de la convention 2014-2017 intervenu par délibération au Conseil municipal d'octobre 2014,
- Que le programme d'actions 2015/2016 intégrera l'avenant n°2 de la Convention locale d'éducation culturelle et artistique 2014/2017 à intervenir en octobre 2015.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De solliciter une demande de subvention de 10 000 euros auprès de la Drac de Haute-Normandie pour développer les actions d'éducation culturelle et artistique, en 2015/2016, dans le cadre de la Convention locale d'éducation artistique 2014/2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-30 | Conservatoire à rayonnement communal - Avenant n°2 à la convention 2014/2017 définissant les conditions de fonctionnement des classes à horaires aménagés danse du groupe scolaire élémentaire Joliot-Curie de Saint-Etienne-du-Rouvray - Année scolaire 2015/2016

Sur le rapport de M. Jérôme Gosselin, 4^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Gard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézic, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézic

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézic,

Exposé des motifs :

La convention Chad 2014/2017, pour le groupe scolaire élémentaire Curie a été renouvelée pour la seconde fois au Conseil municipal de juin 2014, et doit faire l'objet chaque année scolaire d'un avenant, qui définit les modalités pratiques d'organisation comme l'emploi du temps.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Le renouvellement de la convention 2011/2014 de la Classe à horaires aménagés danse du premier degré, de l'école Joliot-Curie, signée entre la Drac, l'Inspection académique et la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray,
- L'adoption de la convention tripartite Chad-Joliot/Curie 2014/2017, au Conseil municipal de juin 2014,
- L'avis favorable des partenaires Drac, Inspection académique, et Inspecteur de circonscription et de la ville, réunis en Comité technique de la Chad le 13 mai 2015, suivi d'un Comité de pilotage réuni le 29 mai 2015,

Après en avoir délibéré,

Décide

- De valider l'avenant n°2 à la convention 2014/2017 des classes Chad de cours élémentaire 2^{ème} année, et de cours moyens 1^{ère} et 2^{ème} année du groupe scolaire Curie 2014/2017, définissant l'organisation de l'année scolaire 2015/2016,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 pour l'année scolaire 2015/2016.

Précise que :

La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-31 | Conservatoire à rayonnement communal - Avenant n°3 à la convention 2014/2017 définissant les conditions de fonctionnement des classes à horaires aménagés danse du Collège Louise-Michel de Saint-Etienne-du-Rouvray - Année scolaire 2015/2016

Sur le rapport de M. Jérôme Gosselin, 4^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Gard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézic, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézic

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézic,

Exposé des motifs :

La convention Chad 2014/2017, au collège Louise-Michel a été adoptée par délibération au Conseil municipal de juin 2014, pour une durée de 3 ans et fait l'objet chaque année d'un avenant, qui définit les modalités pratiques d'organisation comme l'emploi du temps.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- La signature de la première convention Chad 2014/2017 intervenue entre la Drac, le collège Louise-Michel et la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray, au Conseil municipal de juin 2014, pour permettre la continuité éducative, entre la Chad du premier et du second degré,
- Le renouvellement de la convention tripartite, concernant la Chad Joliot/Curie, 2014/2017, au Conseil municipal de juin 2014,
- L'avis favorable des partenaires Drac, du Principal du Collège Louise-Michel et de la ville, réunis en Comité technique de la Chad le 13 mai 2015, suivi d'un Comité de pilotage Chad réuni le 29 mai 2015.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De valider l'avenant n° 3 à la convention 2014/2017, des classes de 6^{ème} et de 5^{ème} Chad au collège Louise-Michel, définissant l'organisation de l'année scolaire 2015/2016,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3, pour l'année scolaire 2015/2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-32 | Projet éducatif local - Assises de l'éducation 2015 - Proposition d'organisation et Budget prévisionnel
Sur le rapport de Mme Murielle Renaux, 6^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Gard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézic, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézic

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézic,

Exposé des motifs :

Le Conseil consultatif du Projet éducatif local propose l'organisation des 3ème assises de l'éducation à Saint-Etienne-du-Rouvray les 5 et 6 novembre 2015 en partenariat avec l'Université de Rouen.

Le programme en cours d'élaboration abordera les thématiques du temps libre, des expériences éducatives et du numérique.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- La volonté de la ville et de ses partenaires rassemblés au sein du Projet éducatif local d'organiser un temps fort de débat sur les questions éducatives,
- La proposition d'organisation d'Assises de l'éducation les 5 et 6 novembre 2015 ayant pour objectifs de :
 - Nourrir la réflexion des acteurs éducatifs,
 - Mobiliser les services municipaux, les partenaires,
 - Valoriser la démarche locale et susciter les débats,
- Le budget prévisionnel de la manifestation :

| Dépenses | | Recettes | |
|-------------------------|-------------|---|-------------|
| Salaires et charges | 1 500,00 € | Conseil Départemental de Seine Maritime | 1 200,00 € |
| Contrats et Conventions | 9 000,00 € | CAF de Seine Maritime | 3 000,00 € |
| Défraiements | 700,00 € | Conseil Régional de Haute Normandie | 1 500,00 € |
| Repas et réception | 2 000,00 € | Etat - DDCS 76 | 3 000,00 € |
| Location et divers | 1 800,00 € | Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray | 6 300,00 € |
| Total | 15 000,00 € | Total | 15 000,00 € |

- L'avis favorable du Bureau municipal du 18 juin 2015,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions auprès des partenaires mentionnés.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,

Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-33 | Marché de fourniture de denrées alimentaires -
Autorisation d'actes d'exécution

Sur le rapport de Mme Murielle Renaux, 6^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Gard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

La ville de Saint-Etienne-du-Rouvray doit procéder à l'exécution des actes du marché de fourniture de denrées alimentaires,

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code des marchés publics,
- La délibération n°2014-04-10-1 du 10 avril 2014,
- La délibération n°2014-10-16-21 du 16 octobre 2014,

Considérant :

- L'exécution des actes du marché de fourniture de denrées alimentaires,
- La signature d'avenants.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants en moins-value ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus value inférieure à 5 % du montant du marché initial,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'exécution du marché de denrées alimentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,

Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-34 | Petite enfance – Association familiale de Saint-Etienne-du-Rouvray - Subvention

Sur le rapport de Mme Murielle Renaux, 6^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Gard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézic, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézic

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézic,

Exposé des motifs :

L'Association familiale de Saint-Etienne-du-Rouvray participe à notre plan Petite enfance dans le cadre de l'accueil qu'elle assure à la halte Léonel-Quentin. A ce titre, elle est inscrite dans le Contrat enfance jeunesse passé entre la Ville et la Caisse d'allocations familiales et bénéficie d'un financement. La Ville attribue donc des aides financières pour cet accueil, intégrant la subvention versée par la Caisse d'allocations familiales.

Je vous propose de verser à l'Association familiale le solde de sa subvention de fonctionnement pour l'année 2014, après réception de ses bilans financiers.

La participation de la Ville a été fixée à 0,90 € par heure facturée. Au titre de l'année 2014, la subvention ordinaire s'élève donc à 19 438 € (21 597 heures facturées x 0,90 €). Un acompte a été attribué à l'association en 2014 pour un montant de 13 104 €. Il convient donc de lui verser le solde de la subvention de l'année 2014, soit 6 334 €.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que :

- L'Association familiale de Saint-Etienne-du-Rouvray participe à notre plan Petite enfance dans le cadre de l'accueil qu'elle assure à la Halte Léonel-Quentin.
- Ses actions petite enfance sont intégrées au Contrat enfance jeunesse signé entre la ville et la Caisse d'allocations et la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray,
- Il est nécessaire de lui attribuer le solde qui lui est dû, après vérification des comptes.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- L'attribution à l'Association familiale de Saint-Etienne-du-Rouvray du solde de la subvention 2014, soit 6 334 €

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-35 | Enfance - Court séjour équestre - Convention de partenariat avec Monsieur Grégoire Duprez

Sur le rapport de Mme Murielle Renaux, 6^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Gard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézic, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézic

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézic,

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa politique éducative, la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray développe des séjours thématiques de courte durée sur le territoire normand.

A ce titre et depuis de nombreuses années, la ville et Monsieur Duprez ont convenu de s'associer pour mettre en œuvre sur la période d'été un séjour équestre pour un groupe de 14 enfants stéphanois.

Afin de permettre un accueil de qualité, la ville avait construit un bloc sanitaire au sein du centre équestre dans un espace dédié à l'accueil de notre campement.

Celui-ci étant devenu vestuste, en 2015 la ville a décidé de procéder à la destruction de ce module et de renouveler son installation en faisant appel à un prestataire de location.

Au regard de cette opération, il est nécessaire d'actualiser la convention liant les deux parties et d'y intégrer des conditions supplémentaires.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- L'intérêt de la population stéphanoise pour le séjour équestre,
- La nécessité de remplacer ce bloc sanitaire afin de garantir un respect des conditions d'hygiène inhérentes à l'accueil de public,
- Le coût engagé par la ville pour la remise en état de cet espace,
- La nécessité d'actualiser la convention en cours,
- Le souhait de la ville que les deux parties s'engagent sur une durée de partenariat de 3 années minimum

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention,

Précise que :

- L'ensemble des dispositions (période d'accueil, modalités financières et de versement d'acompte déjà engagé) sont reprises par la dite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,

Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-36 | Vie associative - Subventions de fonctionnement aux associations

Sur le rapport de M. Michel Rodriguez, 8^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Gard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

La Ville de Saint Etienne du Rouvray accorde chaque année une subvention de fonctionnement aux différentes associations qui en font la demande, sous réserve que les pièces réglementaires aient été délivrées

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Les demandes formulées par les associations,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'accorder les subventions de fonctionnement 2015 aux associations de la liste ci-dessous,

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet,

Plusieurs associations ont formulé des demandes de subvention au titre du fonctionnement :

| Les subventions sont attribuées aux associations mentionnées ci-dessous mais ne seront versées qu'à la condition d'avoir retourné tous les documents sollicités dans le dossier de demande de subvention 2015 | Demandes 2015 |
|---|---------------|
| Associations de Loisirs et Culturelles | 8 386 € |
| Pacific Vapeur Club | 150 € |
| Les anciens de Lurçat | 100 € |
| UAP (Union des Arts Plastiques) | 420 € |
| CER SnCF de Normandie | 6 006 € |
| Bugale an Noz | 150 € |
| IHS 76 (Institut d'Histoire Sociale) | 100 € |
| Emouchet Stéphanois | 660 € |
| ACITB (Association | 100 € |

| | |
|--|-------|
| Jardins Ouvriers Europac | 550 € |
| La Cité, la femme et ses activités | 150 € |
| Associations de santé | 720 € |
| FMH (Fédération des malades et handicapés) - Union Locale | 100 € |
| Mouvement Vie libre | 100 € |
| La clé | 120 € |
| UNAFAM - Union nationale des amis et familles de malades mentaux - Section de Rouen | 100 € |
| France Alzheimer 76 | 100 € |
| FNAME | 100 € |
| Point de mire | 100 € |
| Association de solidarité | 800 € |
| Collectif Solidarité Antiraciste et pour l'Egalité des Droits de St Etienne du Rouvray | 700 € |
| Fédération Nationale Des Décorés du Travail Normandie | 100 € |
| Associations syndicales ou de défenses des droits des citoyens | 100 € |
| UFC Que choisir | 100 € |
| Associations de locataires, ou de quartiers | 960 € |
| CNL - Amicale des locataires Vikings 2 | 120 € |
| CNL - Fédération Départementale | 120 € |
| CNL - Amicale des locataires Gallouen | 120 € |
| Résidants Paul Bert | 120 € |
| CNL - Amicale des locataires Cité Champ de Courses | 120 € |
| A l'asso du Château | 120 € |
| CNL - Amicale du Bic Auber | 120 € |
| Champs de Courses des Bruyères Ensemble | 120 € |

| | |
|---|----------|
| Associations pour l'Enfance, l'Éducation, le Social | 1 910 € |
| ADPC 76 (Association départementale de Protection Civile) | 150 € |
| AMAC assistantes maternelles "Arc en Ciel" | 160 € |
| Association de Prévention Routière | 100 € |
| La Passerelle | 1 500 € |
| Association d'anciens combattants et/ou retraités | 2 030 € |
| FNACA | 830 € |
| ADCPG -CATM | 100 € |
| UNRPA - Union Nationale des Retraités | 1 000 € |
| Asso des Ex salariés et retraités Kuhlmann | 100 € |
| Associations de tourisme ou relations internationales | 5 000 € |
| Comité de Jumelage | 3 000 € |
| DROUJBA | 2 000 € |
| Montant total | 19 906 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-37 | Vie associative - Subvention exceptionnelle Secours catholique - Urgence séisme au Népal

Sur le rapport de M. Michel Rodriguez, 8^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Gard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

Face au violent séisme survenu le 25 avril dernier au Népal, l'ampleur et la gravité de cette catastrophe humanitaire, le Secours Catholique sollicite un soutien financier exceptionnel afin de mettre tout en œuvre pour intervenir auprès des plus touchés. Le dernier bilan de la catastrophe fait état de 3 800 morts et 6 000 blessés.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Le puissant séisme d'une magnitude de 7.9 qui a frappé le Népal avec une rare violence, laissant des familles dans le plus grand dénuement.
- Les dégâts considérables qui ont provoqués l'effondrement d'immeubles, la destructions de routes et d'infrastructures dans la vallée de Katmandou,
- L'association Le Secours Catholique interviendra au plus vite pour aider, épauler ses associations partenaires en Asie.
- L'association envisage ses actions sur le long terme pour la reprise de la vie quotidienne.
- L'urgence et la nécessité de répondre à cette demande,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De soutenir cette initiative,
- D'accorder une subvention exceptionnelle de 750 €.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,

Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-38 | Vie associative - Subvention exceptionnelle au Secours Populaire - Urgence séisme au Népal
Sur le rapport de M. Michel Rodriguez 8ème adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

Face au violent séisme survenu le 25 avril dernier au Népal, l'ampleur et la gravité de cette catastrophe humanitaire, le Secours Populaire de Seine-Maritime sollicite un soutien financier exceptionnel afin de mettre tout en œuvre pour intervenir auprès des plus touchés.

Le dernier bilan de la catastrophe fait état de 3 800 morts et 6 000 blessés.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Le puissant séisme d'une magnitude de 7.9 qui a frappé le Népal avec une rare violence, laissant des familles dans le plus grand dénuement.
- Les dégâts considérables qui ont provoqué l'effondrement d'immeubles, la destruction de routes et d'infrastructures dans la vallée de Katmandou,
- Que l'association le Secours Populaire interviendra au plus vite pour aider, épauler ses associations partenaires en Asie,
- Que l'association envisage ses actions sur le long terme pour la reprise de la vie quotidienne,
- L'urgence et la nécessité de répondre à cette demande,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De soutenir cette initiative
- D'accorder une subvention exceptionnelle de 750 €

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-39 | Vie associative - Subvention exceptionnelle -
Association Emouchet stéphanois
Sur le rapport de M. Michel Rodriguez, 8^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Gard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Les vendredi 30, samedi 31 janvier et dimanche 1^{er} février dernier, l'association Colombophile Emouchet stéphanaise organisait à la salle festive de Saint-Etienne-du-Rouvray son habituelle exposition de pigeons voyageurs qui a connu le plus vif succès. Comme de coutume, le vendredi, la salle est prêtée gracieusement par la ville aux associations et cette journée a été largement consacrée à recevoir la visite de six classes d'élèves du groupe scolaire Paul-Langevin, accompagnés de leurs instituteurs, passionnés de venir faire plus ample connaissance avec le pigeon voyageur (leur visite avait été préparée par le visionnage préalable, à l'école, d'une vidéo que nous leur avons déposée, leur faisant découvrir notre favori).
L'association ne pouvant supporter le coût de la location de la salle pour le samedi et le dimanche sollicite à titre exceptionnel une subvention compensant le montant de cette dépense, soit 650 euros,

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Le travail mené sur la ville par l'association pour l'organisation du 30 janvier au 1^{er} février 2015 de son exposition colombophile annuelle,
- l'accueil à la salle festive du public et notamment de six classes d'élèves du groupe scolaire Langevin accompagnés de leurs instituteurs suite à un travail pédagogique mené sur le thème du pigeon voyageur,
- les charges générées pour l'organisation de ces trois jours de manifestation,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'attribuer une subvention de 650 euros pour soutenir l'association dans la continuité de son projet.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-40 | Centres socioculturels municipaux - Financements fléchés Caisse d'allocations familiales et 'fonds publics et territoires CNAF'

Sur le rapport de M. Michel Rodriguez, 8^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

- Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la Caisse d'allocations familiales soutient et accompagne les projets des structures d'animation de la vie sociale, comme les centres socioculturels. A ce titre, elle mobilise des fonds nationaux ou locaux pour permettre le développement des projets sociaux agréés au titre de l'animation globale ou de l'animation collective famille. Après un travail mené en lien avec le conseiller technique de la vie sociale de la Caf de Seine Maritime, il a été identifié la possibilité de mobiliser les fonds nationaux « fonds publics et territoires » (investissement et fonctionnement) pour le projet Ciném'ados du Centre socioculturel Jean-Prévost.
- Pour les centres socioculturels Georges-Brassens et Georges-Déziré, il a été sollicité des financements fléchés sur les fonds propres de la Caf de Seine-Maritime pour le fonctionnement des projets cités ci-dessous. Ces projets ont recueilli l'avis favorable de la commission d'action sociale de la Caf de Seine-Maritime du 29 mai dernier. Un rapport au Bureau municipal du 18 juin 2015 et en commission 2 du 16 juin 2015 décrit la nature et les objectifs des projets retenus pour un financement.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- L'avis favorable la Caf de Seine-Maritime pour un financement du projet :
 - Ciném'ados du centre socioculturel Jean-Prévost : 7 771,00 euros en investissement et 10 000,00 euros en fonctionnement
- L'avis favorable la Caf de Seine-Maritime pour un financement des projets :
 - Sur l'axe numérique pour 9 400,00 euros,
 - Pour la mise en place de l'espace de vie pour les jeunes à hauteur de 7 500,00 euros,
 - Du projet séjour vacances pour 6 600,00 euros
- L'avis favorable la Caf de Seine-Maritime pour un financement des projets :
 - Pour l'accès aux nouvelles technologies pour 3 000,00 euros
 - Pour le projet « Participation active et co-réalisation des manifestations avec les habitants et usagers » pour 22 000,00 euros

Après en avoir délibéré :

Décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter ces demandes de financements pour les projets des centres socioculturels auprès de la Caisse d'allocations familiales.

Précise que :

- La recette sera imputée au budget de la Ville prévu à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-41 | Centres socioculturels municipaux - Avenant à la convention d'objectifs et de financement de l'Animation collective familles
Sur le rapport de M. Michel Rodriguez, 8^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

Par un courrier daté du 3 juin 2015, la Caisse d'allocations familiales de Seine-Maritime informe la ville que la convention d'objectifs et de gestion 2013/2017 signée entre l'Etat et la Cnaf prévoit une augmentation du taux de co-financement de la prestation de service « animation collective famille»

Pour les années 2013/2014 le calcul du droit à la prestation était le suivant :

Charges salariales du référent famille + quote part de logistique du projet collectif familles, dans la limite d'un plafond fixé annuellement par la Cnaf X 40%.

A cet effet, la Caf de Seine-Maritime propose un avenant pour les conventions d'objectifs et de financement de l'animation collective famille actuellement en cours pour les centres socioculturels Georges-Brassens, Georges-Déziré et Jean-Prévost. L'avenant prendra effet en date du 1^{er} janvier 2015

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

Au vu de l'évolution positive des modalités de calculs pour les années à venir :

- du 01/01/2015 au 31/12/2015
 - Charges salariales du référent famille + quote part de logistique du projet collectif familles, dans la limite d'un plafond fixé annuellement par la Cnaf X 45%
- du 01/01/2016 au 31/12/2016
 - Charges salariales du référent famille + quote part de logistique du projet collectif familles, dans la limite d'un plafond fixé annuellement par la Cnaf X 50%.
- Et à compter du 01 Janvier 2017
 - Charges salariales du référent famille + quote part de logistique du projet collectif familles, dans la limite d'un plafond fixé annuellement par la Cnaf X 60%.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants pour à ces conventions d'objectifs et de financement, entre la ville et la Caf de Seine-Maritime

Précise que :

- Les recettes sont créditées au budget de la Ville prévu à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,

Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-42 | Affaires sportives - Subventions de fonctionnement aux associations - Saison 2015/2016

Sur le rapport de M. Michel Rodriguez, 8^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Gard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

La commune accorde des aides aux associations sous différentes formes. En dehors de l'usage des locaux et tout en respectant leur autonomie, la ville fournit une aide à l'activité de ces associations souvent très actives dans la vie locale. C'est dans ce cadre que nous vous proposons des voter les subventions de fonctionnement aux associations sportives.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que :

- Au cours du dernier Conseil municipal du jeudi 26 mars 2015, vous aviez accordé une subvention de fonctionnement aux associations sportives dont les dossiers avaient été rendus complets, pour la saison 2015-2016,
- Aujourd'hui, le département des sports a enregistré le dossier du Full Contact.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De verser au Full Contact une subvention de fonctionnement pour la saison 2015-2016 de 500 €.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget 2015 de la Ville prévu à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-43 | Affaires sportives - Football club Saint-Etienne-du-Rouvray - Convention d'objectif 2015/2018 - Acompte 2015/2016

Sur le rapport de M. Michel Rodriguez, 8^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

Depuis l'année 2009, la Ville attachée à la pérennité des associations, s'est engagée dans un accompagnement de 4 associations pour les aider à élaborer un projet de club et retrouver un équilibre de gestion par la mise en place de conventions d'objectifs.

Pour mémoire, ces conventions engagent l'association et la ville sur des objectifs communs en fixant un cadre budgétaire.

L'objet de ces conventions permet bien évidemment d'être en conformité avec la loi mais elle doit avant tout avoir du sens. Les objectifs doivent permettre de structurer les clubs.

Au cours du dernier Conseil municipal du 26 mars 2015, nous avons évoqué le travail mené par la ville auprès du Football club Saint-Etienne-du-Rouvray.

Aujourd'hui, deux rencontres ont eu lieu avec le Football club Saint-Etienne-du-Rouvray et nous ont permis d'évaluer les objectifs fixés et de proposer le nouveau plan d'action.

Parallèlement, pour permettre le développement de l'activité, la ville a maintenu le même nombre d'heures de mise à disposition des terrains et locaux associatifs.

Au regard de ces éléments, il semble nécessaire de soutenir l'association pour qu'elle puisse maintenir ses activités en direction des Stéphanois et se développer.

A cet effet, la ville a proposé au Football club Saint-Etienne-du-Rouvray une nouvelle convention d'objectif, laquelle s'accompagne d'une aide de la ville sur les trois années à venir.

Les objectifs retiennent des axes prioritaires complétés par des actions précises que l'association devra développer.

Les objectifs retenus ont été présentés en commission 2 du 16 juin 2015.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec leur administration et notamment l'article 20,
- Le décret du 6 juin 2011 pris pour application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Considérant que :

- L'aide attribuée pour la saison 2015-2016 au Football club Saint-Etienne-du-Rouvray est fixée à 45 000 €.
- Conformément à la convention, il doit être versé un acompte correspondant à 70 % du montant de la subvention votée au budget pour la saison sportive soit 31 500 €,
- Cependant, il a été versé à l'issue du Conseil municipal du 26 mars 2015, une avance de 10 000 € au Football club Saint-Etienne-du-Rouvray.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De verser le solde de l'acompte soit 21 500 € au Football club Saint-Etienne-du-Rouvray,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention d'objectifs 2015/2018.

Précise que :

- Le solde de cette aide sera versé dès réception des documents comptables de l'association relatifs au dernier exercice clos, certifiés conformément aux dispositions de l'article 7 de la convention,
- Sous réserve de l'inscription des crédits au budget de la ville, les montants prévisionnels pour les années suivantes, seront fixés par délibération du Conseil municipal et en fonction des éléments apportés par l'association.
- La dépense est imputée au budget de la Ville 2015 prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n° 2015-06-25-44 | Affaires sportives - Amicale sportive Madrillet
Château-Blanc - Convention d'objectif 2015/2018 - Acompte 2015/2016
Sur le rapport de M. Michel Rodriguez, 8^{ème} adjoint**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

Depuis l'année 2009, la Ville attachée à la pérennité des associations, s'est engagée dans un accompagnement de 4 associations pour les aider à élaborer un projet de club et retrouver un équilibre de gestion par la mise en place de conventions d'objectifs.

Pour mémoire, ces conventions engagent l'association et la ville sur des objectifs communs en fixant un cadre budgétaire.

L'objet de ces conventions permet bien évidemment d'être en conformité avec la loi mais elle doit avant tout avoir du sens. Les objectifs doivent permettre de structurer les clubs.

Au cours du dernier Conseil municipal du 26 mars 2015, nous avons évoqué le travail mené par la ville auprès de l'Amicale sportive Madrillet Château-Blanc.

Aujourd'hui, deux rencontres ont eu lieu avec l'Amicale sportive Madrillet Château-Blanc et nous ont permis d'évaluer les objectifs fixés et de proposer le nouveau plan d'action.

Parallèlement, pour permettre le développement de l'activité, la ville a maintenu le même nombre d'heures de mise à disposition des terrains et locaux associatifs.

Au regard de ces éléments, il semble nécessaire de soutenir l'association pour qu'elle puisse maintenir ses activités en direction des stéphanois et se développer.

A cet effet, la ville a proposé à l'Amicale sportive Madrillet Château-Blanc une nouvelle convention d'objectif, laquelle s'accompagne d'une aide de la ville sur les trois années à venir.

Les objectifs retiennent des axes prioritaires complétés par des actions précises que l'association devra développer.

Les objectifs retenus ont été présentés en commission 2 du 16 juin 2015.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec leur administration et notamment l'article 20,
- Le décret du 6 juin 2011 pris pour application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Considérant que :

- L'aide attribuée pour la saison 2015/2016 à l'Amicale sportive Madrillet Château-Blanc est fixée à 40 500 €.
- Conformément à la convention, il doit être versé un acompte correspondant à 70 % du montant de la subvention votée au budget pour la saison sportive soit 28 350 €,
- Cependant, il a été versé à l'issue du Conseil municipal du 26 mars 2015, une avance de 10 000 € à l'Amicale sportive Madrillet Château-Blanc.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De verser le solde de l'acompte soit 18 350 € à l'Amicale sportive Madrillet Château-Blanc,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs 2015/2018.

Précise que :

- Le solde de cette aide sera versé dès réception des documents comptables de l'association relatifs au dernier exercice clos, certifiés conformément aux dispositions de l'article 7 de la convention,
- Sous réserve de l'inscription des crédits au budget de la ville, les montants prévisionnels pour les années suivantes, seront fixés par délibération du Conseil municipal et en fonction des éléments apportés par l'association.
- La dépense est imputée au budget de la Ville 2015 prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-45 | Affaires sportives - Running club stéphanois - Subvention affectée à une manifestation - Convention
Sur le rapport de M. Michel Rodriguez, 8^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Gard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

Chaque année, nous sommes amenés à voter des subventions exceptionnelles pour l'organisation de manifestations sportives. Pour certains clubs, le coût de ces organisations est sans commune mesure avec leur budget de fonctionnement, ce qui les mettrait rapidement en difficulté de trésorerie.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que :

- Le dimanche 15 novembre 2015, Le Running club stéphanois 76 organisera une course pédestre en forêt départementale du Madrillet, « le Trail du Rouvray »,
- Au regard du budget prévisionnel estimé à 8 115 €, le montant de la participation financière demandée à la ville s'élève à 2 000 €.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'anticiper sur l'organisation du Trail du Rouvray en vous proposant de verser, par anticipation, 80 % du montant de l'aide envisagée par la Ville pour cette manifestation, soit 1 600 €.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray et le Président du Running club stéphanois 76.

Précise que :

- Il restera à l'association à fournir le bilan financier de leur manifestation pour que le Département des sports apprécie, au vu de ce bilan, le solde à percevoir.
- La dépense est imputée au budget 2015 de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-46 | Affaires sportives - Judo club stéphanois - Aide à l'encadrement - Convention

Sur le rapport de M. Michel Rodriguez, 8^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Gard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

Depuis 2008, la ville apporte son soutien aux associations stéphanaïses par une aide affectée à l'encadrement.

Cette mesure s'applique aux associations ayant recours à un personnel d'encadrement qualifié ou pour participer à une démarche éducative renforcée et accompagner leurs projets de développement.

Pour 4 associations (le Football club Saint-Etienne-du-Rouvray, l'Amicale sportive Madrillet Château-Blanc, le Club de tennis de Saint-Etienne-du-Rouvray et le Club gymnique stéphanaïse), le montant de cette subvention affectée à l'encadrement a été incluse dans la convention d'objectif pluriannuelle signée avec chacune d'elle à partir de 2009.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que :

- Le Judo club stéphanaïse ne dispose pas du principe de convention d'objectifs, le montant total de l'aide apportée à cette association étant d'un montant inférieur à 23 000 €,
- Le club nous a remis au même titre que les autres associations concernées, un dossier complet de demande,
- Les informations recueillies et des critères retenus, caractéristiques et communs à chacune des associations

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'accorder une subvention affectée pour l'aide à l'encadrement pour la saison sportive 2015-2016 d'un montant de 6 000 € pour le Judo club stéphanaïse,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'objectif liée à l'encadrement avec ce club.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget 2015 de la Ville prévu à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,

Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-47 | Affaires sportives - Club nautique stéphanois - Aide à l'encadrement - Convention

Sur le rapport de M. Michel Rodriguez, 8^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

Depuis 2008, la ville apporte son soutien aux associations stéphanaïses par une aide affectée à l'encadrement.

Cette mesure s'applique aux associations ayant recours à un personnel d'encadrement qualifié ou pour participer à une démarche éducative renforcée et accompagner leurs projets de développement.

Pour 4 associations (le Football club Saint-Etienne-du-Rouvray, l'Amicale sportive Madrillet Château-Blanc, le Club de tennis de Saint-Etienne-du-Rouvray et le Club gymnique stéphanaïse), le montant de cette subvention affectée à l'encadrement a été incluse dans la convention d'objectif pluriannuelle signée avec chacune d'elle à partir de 2009.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que :

- Le Club nautique stéphanaïse ne dispose pas du principe de convention d'objectifs, le montant total de l'aide apportée à cette association étant d'un montant inférieur à 23 000 €,
- Le club nous a remis au même titre que les autres associations concernées, un dossier complet de demande,
- Les informations recueillies et des critères retenus, caractéristiques et communs à chacune des associations

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'accorder une subvention affectée pour l'aide à l'encadrement pour la saison sportive 2015-2016 d'un montant de 3 800 euros pour le club nautique stéphanaïse,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'objectif liée à l'encadrement avec ce club.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget 2015 de la Ville prévu à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,

Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-48 | Affaires sportives - Association culturelle et sportive eurochinoise- Subvention exceptionnelle

Sur le rapport de M. Michel Rodriguez, 8^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

Chaque année, nous sommes amenés à voter des subventions exceptionnelles aux associations en faisant la demande et qui ont déposé un dossier de demande complet.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que :

- L'Association culturelle et sportive euro chinoise a fait une demande dans le cadre du plan de renouvellement d'une partie du matériel pédagogique destiné aux jeunes licenciés,
- Le Club sollicite la ville pour une subvention exceptionnelle d'un montant de 597 €.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association culturelle et sportive eurochinoise d'un montant de 298,50 €.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget 2015 de la Ville prévu à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-49 | Affaires sportives - Véloce club Rouen 76 - Subvention exceptionnelle

Sur le rapport de M. Michel Rodriguez, 8^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Gard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

Chaque année, nous sommes amenés à voter des subventions exceptionnelles aux associations en faisant la demande et qui ont déposé un dossier de demande complet.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que :

- Le Véloce club Rouen 76 a organisé le challenge de l'espoir, un classement par point sur la saison cycliste, ouvert aux minimes, cadets, cadettes, et aux dames juniors et séniors le 19 avril 2015 sur notre commune,
- Les frais d'organisation ayant été légèrement sous estimé, le club nous sollicite pour une aide d'un montant de 120 €.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle au Véloce club Rouen 76 d'un montant de 120 €.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville 2015 prévu à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-50 | Affaires sportives - Running club stéphanois 76 - Subvention exceptionnelle

Sur le rapport de M. Michel Rodriguez, 8^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Gard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

Depuis 2009, le Running club stéphanois 76 organise tous les 2 ans un week-end sportif, à l'extérieur du Département.

Après la course des Terrils dans le nord de la France en septembre 2009, le trail de la Roche d'Oëtre en suisse normande en octobre 2011 et la course des Remparts à Provins en septembre 2013, c'est de nouveau la course de Terrils qui a retenu l'attention des coureurs.

Le projet est arrêté pour 23 licenciés.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que :

- Afin de réduire le coût, le club a choisi de ne pas faire appel à un transporteur mais de proposer le co-voiturage,
- Les dépenses sont maintenant connues et s'élèvent à 1 877,40 €,
- Le club nous sollicite pour une subvention exceptionnelle de 440 €.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De verser une subvention exceptionnelle au Running club stéphanois 76 d'un montant de 440 €.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget 2015 de la Ville prévu à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-51 | Affaires sportives - Agglo sud volley ball 76 - Subvention exceptionnelle

Sur le rapport de M. Michel Rodriguez, 8^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

Chaque année, nous sommes amenés à voter des subventions exceptionnelles aux associations en faisant la demande et qui ont déposé un dossier de demande complet.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que :

- Pour la 5^{ème} année consécutive l'association a organisé la nuit du Volley, le mercredi 7 mai 2015 au gymnase de l'INSA et au gymnase Paul Eluard.
- Cette manifestation s'est déroulée dans une très bonne ambiance et a réuni 30 équipes,
- Le club nous sollicite pour une subvention exceptionnelle de 500 € afin de couvrir une partie des frais engagés pour la location du gymnase et le gardiennage.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De verser une subvention exceptionnelle à l'Agglo sud volley ball 76 d'un montant de 500 €.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget 2015 de la Ville prévu à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n° 2015-06-25-52 | Affaires sportives - Amicale sportive Madrillet
Château-Blanc - Subvention exceptionnelle**

Sur le rapport de M. Michel Rodriguez, 8^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Gard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

Chaque année, nous sommes amenés à voter des subventions exceptionnelles aux associations en faisant la demande et qui ont déposé un dossier de demande complet.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que :

- Dans le cadre de sa qualification en 16^{ème} de finale de la Coupe nationale Futsal, et en raison des obligations règlementaires, notamment la présence d'agent de sécurité pour encadrer la manifestation, l'Amicale sportive Madrillet Château-Blanc nous sollicite pour une aide financière d'un montant de 400 €.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'Amicale sportive Madrillet Château-Blanc.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget 2015 de la Ville prévu à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-53 | Affaires sportives - Karaté club de Saint-Etienne-du-Rouvray - Subvention exceptionnelle

Sur le rapport de M. Michel Rodriguez, 8^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Gard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

Chaque année, nous sommes amenés à voter des subventions exceptionnelles aux associations en faisant la demande et qui ont déposé un dossier de demande complet.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que :

- Le 27 mars 2015, au gymnase Robespierre, le Karaté club de Saint-Etienne-du-rouvray a fêté avec ses licenciés les 10 ans de l'association,
- Afin de couvrir une partie des frais liés à cette organisation, le club nous sollicite pour un montant de 378 €.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 378 € au Karaté club.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget 2015 de la Ville prévu à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-54 | Agenda 21 - Plan d'actions
Sur le rapport de Mme Fabienne Burel, 10^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Gard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

La démarche engagée dans le cadre du Projet de Ville autour des questions liées au développement durable a permis de faire émerger une vision prospective de la Ville et de définir des actions à mener sur court et moyen terme.

Le travail de priorisation émanant de la concertation a permis d'aboutir à la définition d'un plan d'actions composé de 55 actions.

Le document présenté regroupe l'ensemble des fiches actions détaillées pour ces 55 actions : porteurs, partenaires, mise en œuvre, résultats attendus, moyens, budget, calendrier...

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'engagement de la Ville dans une démarche d'Agenda 21,

Considérant :

- Que dans le cadre de la démarche générale du projet de Ville, les acteurs mobilisés autour des thématiques du développement durable ont formulé des propositions d'actions,
- Qu'un document final est nécessaire pour définir et mettre en œuvre les actions de l'Agenda 21.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'adopter le Plan d'actions de l'Agenda 21

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-55 | Commerces, services et offre de santé de proximité
- Subvention de fonctionnement à l'Union commerciale et artisanale de Saint-Etienne-du-Rouvray centre

Sur le rapport de Mme Fabienne Burel, 10^{ème} adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

L'Union commerciale et artisanale de Saint-Etienne-du-Rouvray Centre (UCA SER Centre) a sollicité une subvention de 500 € au titre de son fonctionnement pour l'année 2015. Cette association a été remise en activité fin 2014 dans l'objectif de représenter l'intérêt de ses adhérents commerçants, artisans et prestataires de service, et d'animer les espaces marchands sur lesquels ils sont implantés.

Au 1^{er} juin 2015, l'UCA réunit 27 adhérents. Sur l'année, ses actions portent sur l'organisation de manifestations commerciales sur la rue Gambetta et ses abords (foire à tout, Pâques, Fête des mères, Noël). Parallèlement, l'UCA démarque de nouveaux adhérents sur l'ensemble du centre ancien, parmi les professionnels récemment installés, et développe des partenariats privilégiés avec quelques entreprises stéphanoises (fourniture de lots...).

La demande de l'UCA s'inscrit dans les orientations du *Schéma de développement Commercial Durable* relatives à la valorisation des commerces et services existants, encourageant les partenariats avec les unions commerciales (actions 3.2), notamment à l'occasion des projets d'animation commerciale en lien avec les temps forts de la ville (actions 3.3).

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La délibération municipale n°2014-06-26-36 du 26 juin 2014 adoptant le *Schéma de développement commercial durable* comme cadre de référence de la stratégie municipale en faveur des commerces, services et offre de santé de proximité,

Considérant :

- La demande formulée par l'association reçue en mairie le 26 mai 2015,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'accorder une subvention de fonctionnement de 500 € à *l'Union commerciale et artisanale de Saint-Etienne-du-Rouvray Centre*.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir, permettant le versement de la dite subvention.

Précise que :

- La dépense en résultant serait imputée sur la ligne budgétaire réservée à cet effet sur l'exercice 2015 de la ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,

Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-56 | Accessibilité - Mise en conformité
Sur le rapport de M. Philippe Schapman, Conseiller municipal délégué

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Gard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

La loi sur l'accessibilité de 2005 prévoyait une obligation de mise en accessibilité des ERP (établissements recevant du public) et OIP (installations ouvertes aux publics pour le 1^{er} janvier 2015).

Face à l'échec de cette mesure de nouvelles dispositions ont été établies et font obligations aux maîtres d'ouvrages publics et privés d'établir des Agendas d'accessibilité programmés (A d'AP) fixant un échéancier de réalisation et de financement pour les travaux de mise en conformité.

En parallèle, un décret du 14 décembre 2014 assouplit les règles de mise en accessibilité des établissements existants, les anciennes dispositions étaient celles applicables aux constructions neuves. Ceci implique de réaliser de nouveaux diagnostics, ceux réalisés en 2010 étant caduques.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Qu'il y a lieu de transmettre en préfecture des « attestations d'accessibilité » pour les établissements conformes,
- Que la loi a fixé la date du 27 septembre 2015 pour le dépôt des agendas d'accessibilité programmée (A d'AP),
- Que l'élaboration de ces documents nécessite le recours d'un bureau d'études spécialisé pour lequel une consultation est en cours,
- Que le délai imparti ne nous permettra pas de déposer ces dossiers avant la date limite,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à :
 - Signer et transmettre les attestations d'accessibilité,
 - Demander à Monsieur le Préfet une demande de prorogation du dépôt des Ad'AP jusqu'en juin 2016 selon l'article R 111-19-42 du CCA,
 - Déposer les Ad'AP.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-57 | Développement social - Contrat unique global 2015/2020 - Convention cadre

Sur le rapport de Mme Najia Atif Conseillère municipale déléguée

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 fixe le nouveau cadre de la politique de la ville par la mise en œuvre d'un Contrat unique global pour la période 2015 – 2020 porté par les intercommunalités et donc la Métropole de Rouen-Normandie. Il associe l'Etat, la Région Haute-Normandie, gestionnaire des fonds européens, le Département de la Seine-Maritime, les Communes disposant de quartiers prioritaires ainsi qu'une large communauté d'acteurs (Pôle emploi, Caisse d'allocations familiales, Agence régionale de santé) en vue de mobiliser prioritairement les financements de droit commun de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Dans son champ de compétence, chaque signataire doit être en mesure de cibler ses politiques au bénéfice des habitants des quartiers.

16 quartiers répartis sur 14 communes de la Métropole représentant 46 710 habitants ont été retenus par la nouvelle géographie prioritaires dont 3 quartiers sur le territoire stéphanois :

- Château-Blanc (4 770 habitants),
- Thorez/Grimau (1 190 habitants),
- Hartmann/La Houssière (1 320 habitants)
- Un quartier localisé à Sotteville-lès-Rouen et Saint-Etienne-du-Rouvray : Buisson/Gallouen (2 110 habitants).

Le Contrat unique global est organisé autour d'une convention-cadre, déterminant la stratégie globale déployée en faveur des quartiers prioritaires. La convention-cadre articule les interventions des différents signataires en faveur des quartiers prioritaires. Elle comprend également un projet de territoire pour chaque quartier prioritaire ainsi que pour les territoires de veille.

Conformément au calendrier imposé par l'Etat, le Contrat unique global et le nouveau plan territorial d'action doivent être signés à la fin du 1^{er} semestre 2015.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 qui fixe le nouveau cadre de la politique de la ville par la mise en œuvre d'un Contrat unique global pour la période 2015-2020,
- La délibération du 26 mars 2015, dans laquelle le Conseil municipal a statué sur le programme d'action et alloué une participation financière à hauteur de 521 755 €,
- La délibération de la Métropole en date du 20 avril 2015, qui fixe le calcul de sa participation financière aux communes éligibles à la Politique de la Ville.

Considérant que :

- La convention cadre, précise le projet de territoire de la Métropole Rouen-Normandie, présente l'organisation du contrat de ville, définit le cadre stratégique, résume la méthode et détaille les financements spécifiques du Contrat unique,
- Le contenu des projets de territoire à l'échelle de chacun des quartiers prioritaires stéphanois reflète les thématiques déterminés par la convention-cadre,

- La participation financière de l'Etat est fixée à 313 040 € compte tenu de l'enveloppe financière attribuée au Contrat unique métropolitain,
- Le calcul retenu par la Métropole Rouen-Normandie fixe sa participation à 80 080 €.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'adopter la convention-cadre, les projets de territoires et les participations financières de l'Etat-CGET et de la Métropole Rouen-Normandie s'y rapportant.
- D'autoriser le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n° 2015-06-25-58 | Voirie communale - Secteur de la Chapelle -
Dénomination de voie**

Sur le rapport de M. Pascal Le Cousin, Conseiller municipal délégué

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

France Europe Immobilier réalise actuellement un lotissement de 12 lots situé à l'angle du chemin de l'Allée et du chemin de la Folie.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Qu'il y a lieu de procéder à la dénomination de la voie nouvellement créée dans le cadre de cette opération,
- Qu'il est souhaitable de conserver le caractère des rues du quartier,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De procéder à la dénomination suivante :
 - Voie de desserte du lotissement comprise entre le chemin de l'Allée et le chemin de la Folie : Chemin du Clos de la Noë

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc

Conseil municipal | Séance du 25 juin 2015

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2015-06-25-59 | Chantiers Coup de Pouce - Année 2015 - Avenants de conventions de partenariats

Sur le rapport de M. Hubert Wulfranc, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19/06/2015

L'An deux mille quinze, le 25 juin, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Grard Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Florence Boucard, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. Patrick Morisse donne pouvoir à Mme Danièle Auzou
M. Daniel Launay donne pouvoir à Mme Catherine Olivier
M. Francis Schilliger donne pouvoir à Mme Murielle Renaux
Mme Michelle Ernis donne pouvoir à M. Pascal Langlois
M. Antoine Scicluna donne pouvoir à Mme Léa Pawelski
Mme Pascale Hubart donne pouvoir à M. David Fontaine
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Daniel Vézie

Etaient excusées :

Madame Samia Lage, Madame Carolanne Langlois

Secrétaire de séance :

Monsieur Daniel Vézie,

Exposé des motifs :

Le Conseil municipal en séance du 26 mars 2015 a approuvé la mise en œuvre de treize « chantiers Coup de Pouce » et autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions relatives aux versements des subventions permettant aux structures accueillantes l'encadrement technique et matériel nécessaire.

Le soutien financier de cette action reposait essentiellement sur le budget municipal et partiellement sur une demande de subvention instruite dans le cadre de l'appel à projets auprès du Fonds interministériel de la prévention et de la délinquance.

L'Etat a restitué ses arbitrages le 19 mai dernier accordant une subvention de 10 000 €.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé l'ouverture de dix chantiers supplémentaires.

Par conséquent, il est nécessaire d'établir des avenants aux conventions signées le 2 avril 2015.

*Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Les conventions de partenariat établies entre les structures accueillantes et la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray le 2 avril 2015,
- La délibération du conseil municipal du 26 mars 2015,
- La convention attributive de subvention établie entre le Fonds interministériel de prévention de la délinquance et la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray,

Considérant :

- D'une part, l'implication municipale pour favoriser l'insertion des Stéphanois,
- D'autre part, l'intérêt que présente cette action pour les publics en situation de décrochage professionnel ou scolaire,
- Enfin, la pertinence que constitue cette réponse dans la lutte contre les risques d'exclusion et d'exposition à la délinquance pour les résidents des quartiers.

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'approuver le versement des subventions aux structures accueillantes selon la répartition suivante :
 - 8 320 euros pour Activité bois bâtiment entreprise d'insertion (Abbei) pour l'accueil de 8 personnes,
 - 9 360 euros pour Organisation développement services (ODS) pour l'accueil de 9 personnes,
 - 4 280 euros pour l'Association du centre social de la Houssière (ACSH) pour l'accueil de 6 personnes.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette action, notamment les avenants de conventions joints en annexes.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 33 votants,

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray
Hubert Wulfranc